



Comité Régional des Pêches
Maritimes & des Élevages Marins



RAPPORT D'ACTIVITÉ

MANCHE 2022

Introduction.....	4
AXE 1 : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET VALORISATION DE LA PÊCHE	6
VOLET 1 : DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PÊCHE	6
1 Action développer la connaissance de l’activité	6
1.1 Présentation générale de la flotte Normande	6
2 Action Prendre en compte la biodiversité comme indicateur d’un milieu naturel riche et diversifié.....	11
3 COQUILLE SAINT JACQUES MANCHE EST	11
3.1 Campagne de prospection.....	11
3.2 Bilan de la campagne 2022 – 2023.....	13
3.3 Gouvernance / mesures de gestion	13
4 COQUILLE SAINT JACQUES MANCHE OUEST	14
4.1 Campagne de prospection.....	14
4.2 Bilan de la campagne 2022 – 2023.....	15
4.3 Gouvernance / mesures de gestion	16
5 BULOT MANCHE EST.....	17
5.1 Projet MECANOR ²	17
5.2 Bilan de la campagne 2022.....	17
6 BULOT MANCHE OUEST	18
6.1 Projet COGECO	18
6.2 Bilan de la campagne 2022.....	18
7 MOULE MANCHE EST	20
7.1 Moules de l’Est cotentin.....	20
7.2 Projet EYMINOR.....	20
8 PETITS BIVALVES MANCHE OUEST	21
8.1 Amandes.....	21
8.2 Praires.....	21
8.3 Vénus.....	21
9 SEICHE.....	22
9.1 Seiche Manche Est.....	22
9.2 Seiche Manche Ouest.....	22
10 FILET MANCHE EST	22

11	CRUSTACÉS	23
11.1	Campagne de prospection.....	23
11.2	Bilan campagne 2022 / mesures techniques	24
12	PÊCHE À PIED PROFESSIONNELLE.....	24
13	PÉTONCLE	26
13.1	Manche Est.....	26
13.2	Manche Ouest	28
14	BAR	28
15	SENNE	29
16	DÉROGATIONS DE CHALUTAGE	30
17	ESPÈCE ESTUARIENNE	31
18	SUIVI AEP / ANP NON OP.....	32
	VOLET 2 : VALORISATION DE LA PÊCHE NORMANDE.....	33
1	Les écolabels.....	33
2	La garantie sanitaire aux consommateurs de bivalves.....	34
AXE 2 : PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DES GENS DE MER		38
	VOLET 1 : PRÉVENTION, RÉDUCTION DE L'ACCIDENTOLOGIE : L'ATTRACTIVITÉ DU MÉTIER PAR LA FORMATION	38
1	Interface avec les professionnels via commission attractivité et appels directs aux producteurs sur évènements organisés par IMP.....	38
1.1	Sensibilisation à la prévention des addictions.	38
1.2	Accompagnement des professionnels dans le cadre des évolutions réglementaires	39
1.3	Commission sécurité	39
2	Promotion.....	40
AXE 3 : COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE		42
	VOLET 1 : ACTION POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA COMMUNICATION DU CRPMEM	42
	VOLET 2 : ACTION ÉLABORATION DE SUPPORTS PÉDAGOGIQUES	45
AXE 4 : ENJEUX DE LA PÊCHE NORMANDE FACE AUX USAGES EN MER		47
	VOLET 1 : PROJETS INDUSTRIELS.....	48
1	PROJET PARCS ÉOLIENS AO4 ET AO8.....	48
2	FERME PILOTE D'HYDROLIENNE.....	49
3	EXTRACTIONS DE GRANULATS	49
	VOLET 2 : ENJEUX DE LA PÊCHE NORMANDE FACE À L'ENVIRONNEMENT	50

1	Zones Natura 2000	50
2	Zone de Protection Forte (ZPF)	51
2.1	Analyses Risques Pêche (ARP)	51
3	Planification	51
4	AMP anglaises.....	51

Introduction

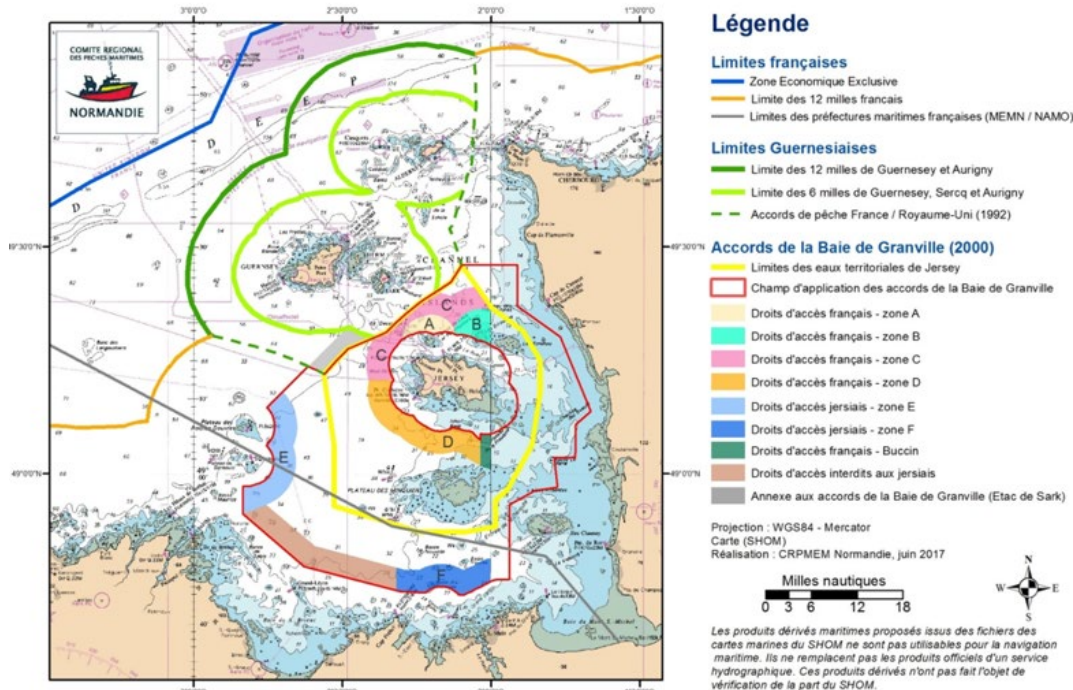
L'évènement majeur de l'année 2022 reste encore et toujours la relation avec les îles anglo-normandes et tout particulièrement avec Jersey.

La mise en œuvre du **Brexit** a engendré la destruction du traité de la Baie de Granville. Les équilibres socio-économiques sont totalement bouleversés sur la façade Manche Ouest pour l'accès aux îles anglo-normandes avec la mise en place par Jersey et Guernesey de droits d'accès complexes et inachevés.

L'ombre de la mise en place de zone Natura 2000, en particulier sur Chausey, dans ces secteurs risquent de diminuer encore plus les zones de pêche de nos navires.

La crise du Brexit et plus particulièrement dans la Manche n'est pas terminée et engendre un travail considérable de la part du comité pour défendre les droits d'accès ainsi que la gestion de la ressource halieutique bâtie par les professionnels manchois sur ces secteurs.

Limites territoriales et accords de pêche dans le Golfe Normand-Breton



Pourtant, une caractéristique de 2022 était sa normalité, après des années 2020 et 2021 marquées par la COVID19 et des périodes plus ou moins obligatoires de confinement : la Filière normande des produits de la mer a très bien surmonté

Une autre crise inattendue est aussi survenue est la hausse très forte du **carburant** en raison du contexte de guerre Russie-Ukraine. Après de vives inquiétudes de la Profession, les mécanismes de compensation mis en place par l'État ont permis d'accompagner la dynamique retrouvée de la Filière. Cette alerte a néanmoins rappelé les enjeux de la décarbonation de la Pêche dans un contexte où les innovations technologiques sont encore inadaptées et balbutiantes.

2022 est la nouvelle année record de production et de prix pour la **coquille Saint-Jacques** : savourons cette performance car les perspectives 2023 en termes de commercialisation sont plus hésitantes.

Au titre de la gestion de la ressource, le CRPMEM continue et élargit ses **campagnes de prospection et d'évaluation de la ressource** au large de la Manche pour la coquille Saint-Jacques, praire l'amande de mer et le bulot en partenariat avec le laboratoire du SMEL un acteur historique spécialisé dans les études des coquillages et des crustacés en Manche Ouest.

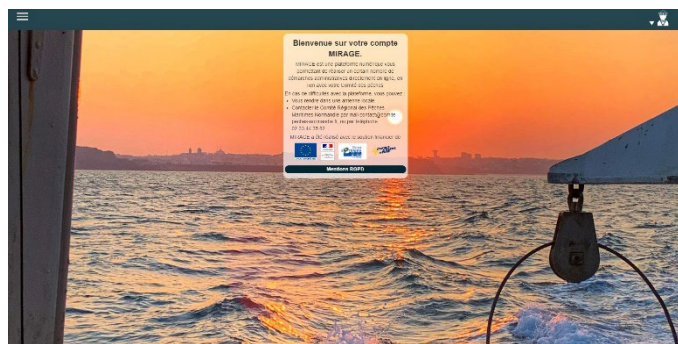
2022 a aussi été marqué par les **élections professionnelles du CRPMEM** de Normandie. En effet comme tous les 5 ans, des élections se sont déroulées le 27 avril 2022 afin d'élire le nouveau Conseil qui a désigné son Président le 17 juin 2022. Cette période est un moment crucial pour les professionnels de la mer!

Les élections professionnelles sont complexes et engendrent la refonte de l'ensemble des commissions au-delà de l'élection du Conseil, ce qui a engendré un surcroît de travail au cours de l'année 2022. Il s'agit d'une élection à la proportionnelle. Chaque collège du Conseil du CRPMEM Normandie est composé des membres figurant sur chaque liste. Ces dernières étaient au nombre de 3. Le nombre de voix reçues par liste détermine le pourcentage de siège occupé au sein du Conseil. Sur chaque liste, les membres intègrent le collège en fonction de leur ordre de présentation.

Le Président est élu par les 24 membres qui ont été élus par le système à la proportionnelle et les 6 membres désignés par les Op et la Coopération maritime. En définitive, sur 30 membres titulaires et 30 suppléants, un tiers sont des Seinomarins.

Le Président Dimitri Rogoff a été réélu et trois Vice-présidents ont été élus dont le granvillais Eric Leguelinel, Vice-Président en charge des questions Brexit et des îles anglo-normandes qui est fortement mobilisé.

Un nouveau règlement intérieur a été constitué lors de ce Conseil démontrant la volonté d'une représentativité équilibrée entre les trois départements et la prise en compte des spécificités départementales.



L'année 2022 a été marquée par la mise en place pour toutes les licences embarquées de **l'application Mirage** (Modernisation de l'Outil Informatique de Gestion des licences et autorisations de pêche). En 2018, partageant le constat selon lequel cette gestion pouvait être simplifiée et optimisée grâce à une plateforme numérique, les CRPMEMs Pays de Loire, Normandie et PACA ont élaboré le projet MIRAGE, cofinancé par l'Union européenne (FEAMP, mesure n°37) et France Filière Pêche.

Un important travail a été mené depuis dans le cadre de ce projet avec la société ECOMSOFT, retenue pour produire l'analyse fonctionnelle et développer l'application MIRAGE. En 2022, le développement de l'application fut terminé et l'ensemble de la pêche normande embarquée a pu réaliser ses demandes directement en ligne sur l'application. En parallèle, le CRPMEM continue à travailler sur de nouvelles fonctionnalités qui permettront également de passer l'ensemble des licences pêche à pied en version numérique. Les objectifs sont d'avoir une base de données consolidée et en ligne.



Comité Régional des Pêches de Normandie
Ca y est ! le CRPM s'amure avec sa nouvelle équipe d'élus:

* Dimitri Rogoff a été ... [Afficher plus de résultats](#)

7 JUIN 2022

AXE 1 : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET VALORISATION DE LA PÊCHE

VOLET 1 : DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PÊCHE

1 Action développer la connaissance de l'activité

1.1 Présentation générale de la flotte Normande

Le CRP MEM de Normandie suit l'activité de l'ensemble des navires immatriculés dans notre région via le fichier flotte et maintenant à travers la nouvelle application de gestion des droits de pêche appelée MIRAGE.

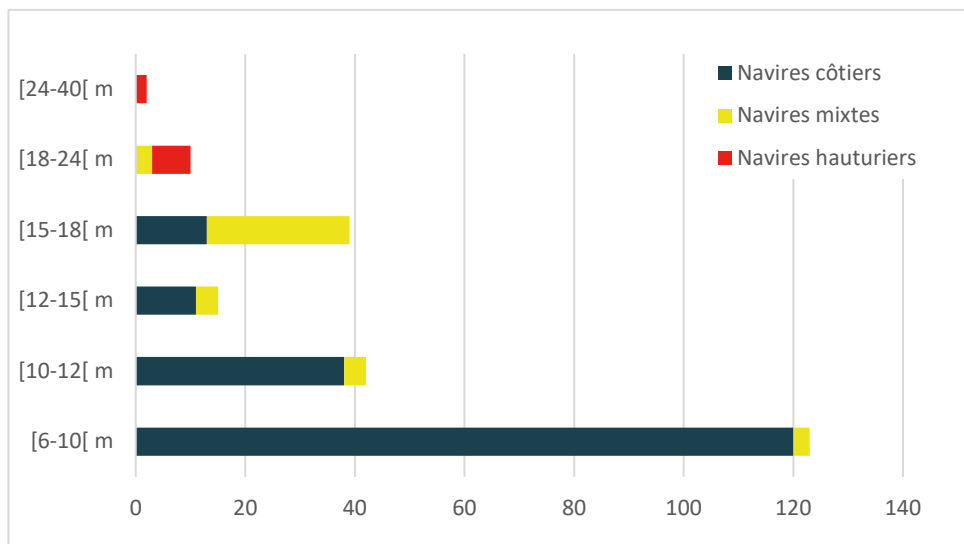
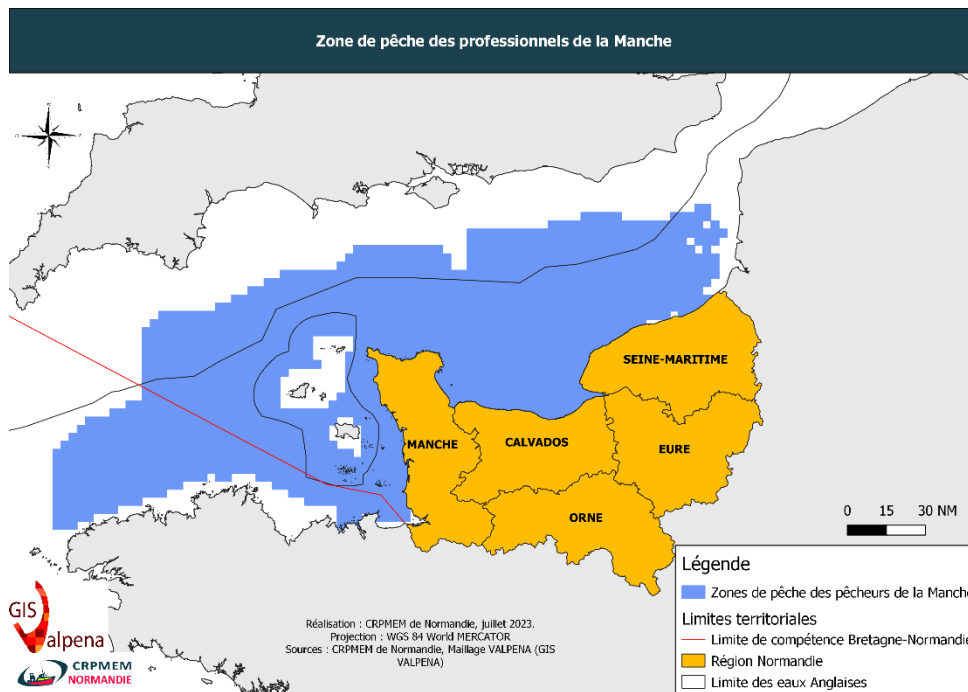
Parallèlement, la spatialisation des activités de pêche est devenue un enjeu de connaissance capital dans un contexte de partage croissant de l'espace maritime (énergies marines renouvelables, extraction de granulats, câbles sous-marins, aires marines protégées, etc.). Initié en Pays de la Loire dès 2010 ([SMIDAP](#)), le projet VALPENA portant sur l'évaluation des Pratiques de Pêches au regard des Nouvelles Activités (2010-2013 : COREPEM et LETG-Nantes) s'est efforcé de répondre à cet enjeu, en proposant une méthodologie originale qui a dès lors permis de construire et produire des données de spatialisation des activités de pêche inédites.

La mise en place d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) en 2014 a permis de solidifier/enrichir le dispositif VALPENA et sa méthodologie, d'accompagner sa diffusion à l'échelle métropolitaine, et ainsi formaliser une plateforme collaborative rassemblant des scientifiques de l'Université de Nantes et des représentants de pêcheurs (Comités des pêches). Le GIS VALPENA vient donc en appui scientifique et technique à un réseau d'observatoires régionaux propres à ces derniers, qui fonctionnent donc avec une méthodologie et des outils communs.



Le département de la Manche compte 260 navires dont 231 actifs pour 641 marins (SIH 2021). Les navires côtiers (plus de 75% de l'activité dans les 12 miles) représentent 79% de la flotte contre 40% de navires mixtes

(activité entre 25 et 75% exercée à la côte ou au large) et 4% de navires hauturiers (plus de 75% de leur activité dans à l'extérieur de la bande côtière). Les navires du département ont une longueur moyenne de 10,7 m.



Répartition des navires de la Manche par catégorie de longueur et par rayon d'action en 2021 (selon Ifremer SIH 2021).

La flotte de la Manche est en décroissance depuis plusieurs années, à cause de la baisse du nombre de navires de moins de 12 m. Le nombre de navires de 12 m ou plus a, quant à lui, légèrement augmenté.

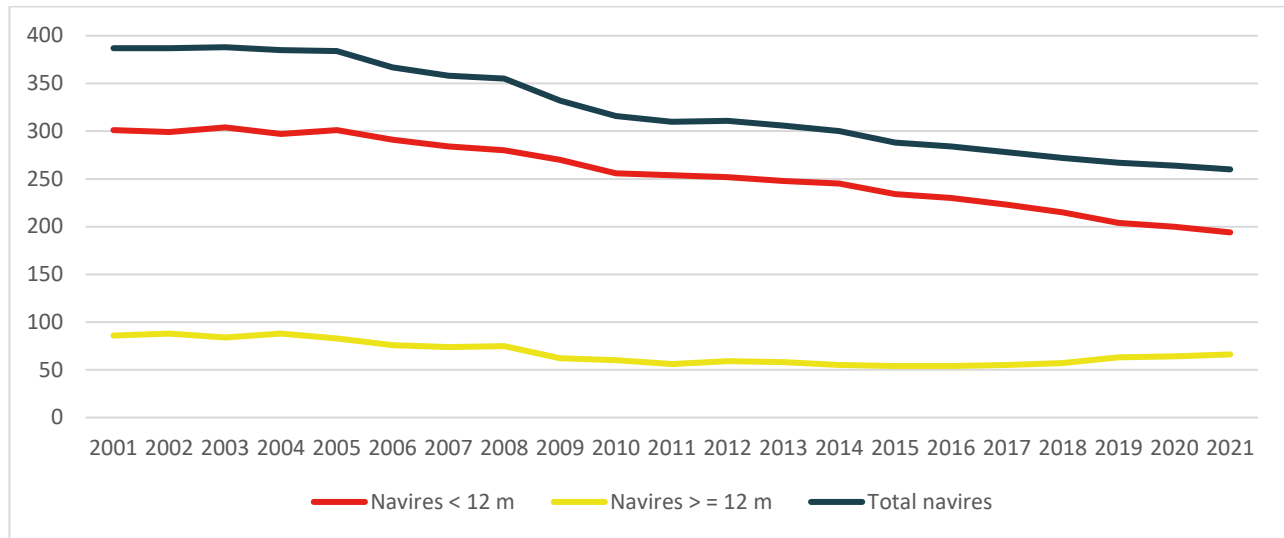


Figure 2 : Évolution du nombre de navires entre 2001 et 2021 par catégories de longueur (selon Ifremer SIH 2021).

Les navires côtiers (ceux exerçant plus de 75 % de leur activité dans les 12 milles) représentent 79% de la flotte de la Manche se répartissant majoritairement à l’Ouest du Cotentin et en Baie de Seine.

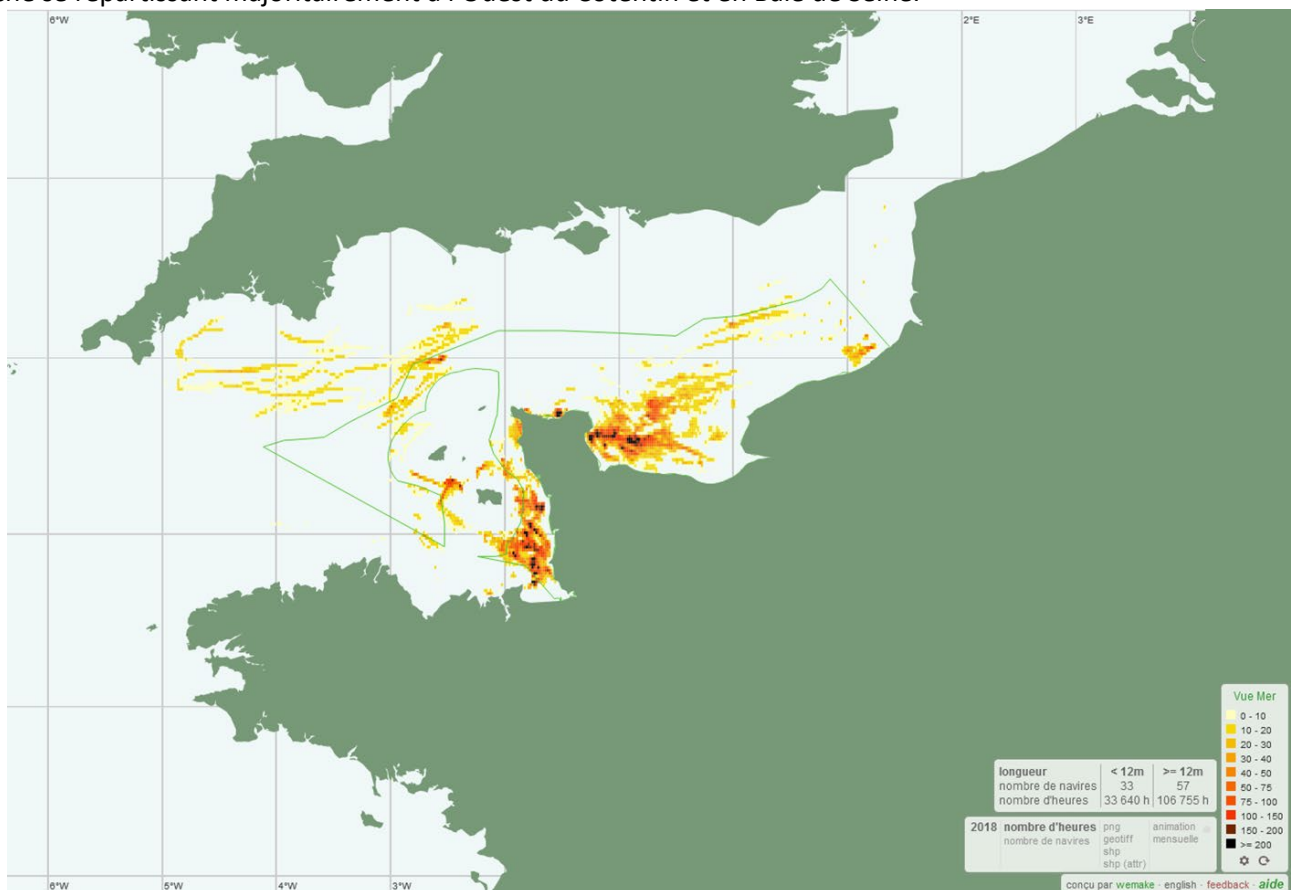


Figure 4 : Zones de pêche des navires Normand dans la Manche (source : données Ifremer 2018 - OPEN).

Les pêcheurs de la Manche ont une activité peu diversifiée. En moyenne, ils utilisent 1,5 engins pour 2,5 métiers pratiqués par navire en 2021 (Ifremer SIH 2021).

Les arts dormants sont prédominants avec 61% des navires qui pratiquent les casiers et pièges et 19% les filets. Les principaux métiers sont les casiers et pièges, les dragues, les chaluts et les filets.

Métier	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Casiers à grands crustacés	28	64	78	86	95	97	76	56	52	53	45	45
Casiers à buccin	14	57	61	60	64	65	61	60	55	56	57	56
Dragues à coquilles St-Jacques	68	67	68	56	38	1			4	66	73	71
Dragues à bivalves hors coquilles St-Jacques	13	13	13	12	15	21	21	8	14	17	17	19
Chalutes de fond à poissons démersaux et benthiques	12	12	16	17	16	17	15	14	22	13	11	11
Casiers à céphalopodes	1	1	11	58	62	35	2	1	1	1	1	1
Trémail à poissons démersaux et benthiques	6	9	13	13	11	10	11	11	11	11	10	9
Chaluts de fond à céphalopodes	4	2	1	9	11	6	6	13	16	8	6	6
Casiers à petits crustacés	4	4	6	5	4	4	5	8	11	13	10	5
Trémaux à soles	4	7	11	10	4	8	6	5	7	7	5	4

De 0 à 18 navires
 De 19 à 38 navires
 De 39 à 57 navires
 De 58 à 77 navires
 > 77 navires

Tableau 2 : Nombre de navires actifs par mois et par métier (selon Ifremer SIH 2021).

En 2021, la production des navires de la Manche en produits de la mer s'élève à 28 966 tonnes.

Les espèces produites sont constituées de coquilles Saint Jacques, buccin, amande et pétoncles. Ces 4 espèces représentent à elles-seules 68% de la production en 2021.

Espèce	Tonnage (T)	Valeur (k€)	Prix moyen calculé (€ / kg)
Coquille St-Jacques	9 281	22 708	2,45
Buccin	5 629	14 341	2,55
Homard européen	129	3 491	27,14
Pétoncles	2 331	2 670	1,15
Araignée européenne	1 173	2 584	2,20
Seiches	511	2 078	4,06
Dorade grise	628	1 923	3,06
Praire commune	386	1 865	4,83
Calmars, Encornets	243	1 675	6,88
Sole commune	102	1 491	14,60
Amande	2 682	1 398	0,52
Merlan	826	1 363	1,65
Raies	464	1 111	2,40
Mactres et spisules	672	941	1,40
St Pierre	56	777	13,81
Autres espèces	3 853	7 577	1,97
Total (toutes espèces confondues)	28 966	67 993	2,35

Tableau 3 : Production des 15 espèces principales en valeur (selon Ifremer SIH 2021)

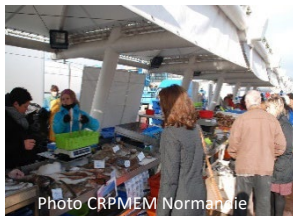


Photo CRPMEM Normandie

La pêche est une activité économique essentielle pour le département. La valeur produite en 2021 est de 67 993 millions d'euros.

La première espèce en termes de valeur est la coquille Saint-Jacques qui représente 32% de la production départementale soit 22 708 k€ en 2021. Les 3 espèces les mieux valorisées sont le homard européen, la sole commune et le St Pierre avec un prix moyen respectif du kilogramme de 27,14€, 14,60€ et 13,81€ en 2021.

La vente des produits s'effectue en partie dans les halles à marée.

Tableau 4 : Ventes annuelles déclarés en halles à marée en 2022 (Le Marin 2023).

Halles à marée	Quantités vendue (T)	Valeur (k€)
Granville	10 200	24,8
Cherbourg	5 903	16,85



Criée de Granville©Granvilmer

Les quantités vendues en criées ne sont pas représentatives des tonnages débarqués. Il existe d'autres modes de commercialisation utilisés : mareyeurs, grossistes, vente en direct.

2 Action Prendre en compte la biodiversité comme indicateur d'un milieu naturel riche et diversifié

Le CRPMEM de Normandie a comme mission la gestion de la ressource halieutique dans ces eaux. Pour assurer cette mission, le CRPMEM de Normandie a mis en place de nombreux droits de pêche et a également par délégation la gestion d'autorisations de pêche.

Dans le cadre des licences mises en place, le CRPMEM de Normandie via des commissions de travail réunissant un panel de professionnels représentatifs proposent des mesures d'exploitation, éclairées notamment par des campagnes scientifiques en mer, qui ont pour objectif de garantir une pêche durable.



3 COQUILLE SAINT JACQUES MANCHE EST

3.1 Campagne de prospection

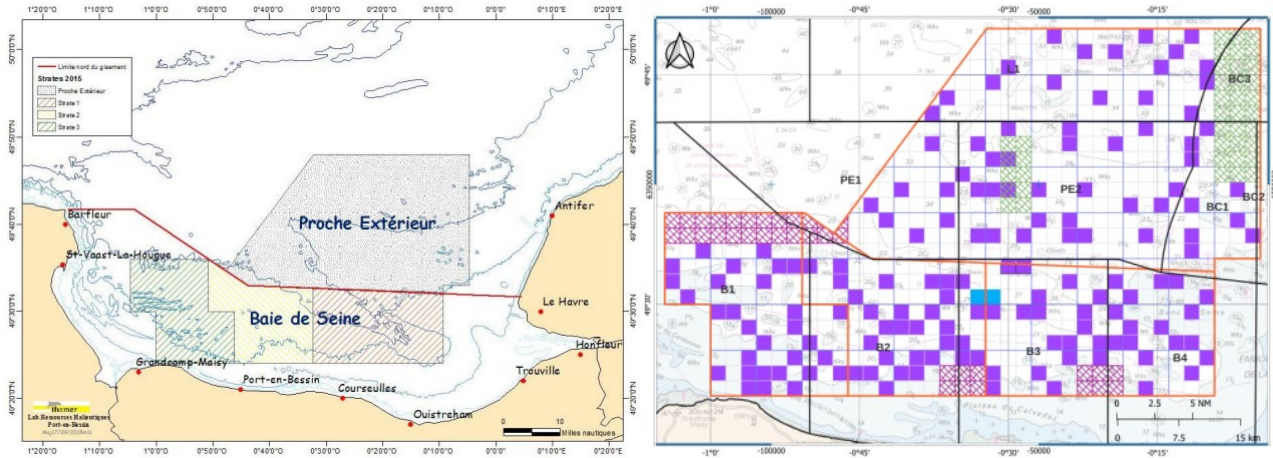
➤ EVALUATION DES STOCKS

Au sein du Comité Régional des pêches de Normandie, deux types de prospections sont distinguées : les prospections liées à **l'évaluation de la biomasse** de Coquille Saint-Jacques dans les différents gisements classés Baie de Seine et Bande Côtière Seine-Maritime. Ces prospections sont généralement réalisées durant l'été. Et les prospections permettant **l'évaluation des rendements** dans les différents gisements classés afin d'adapter les horaires de pêche en début de saison de Coquille Saint-Jacques. Ces prospections sont généralement réalisées à l'automne, juste avant l'ouverture des gisements classés.

COMOR :

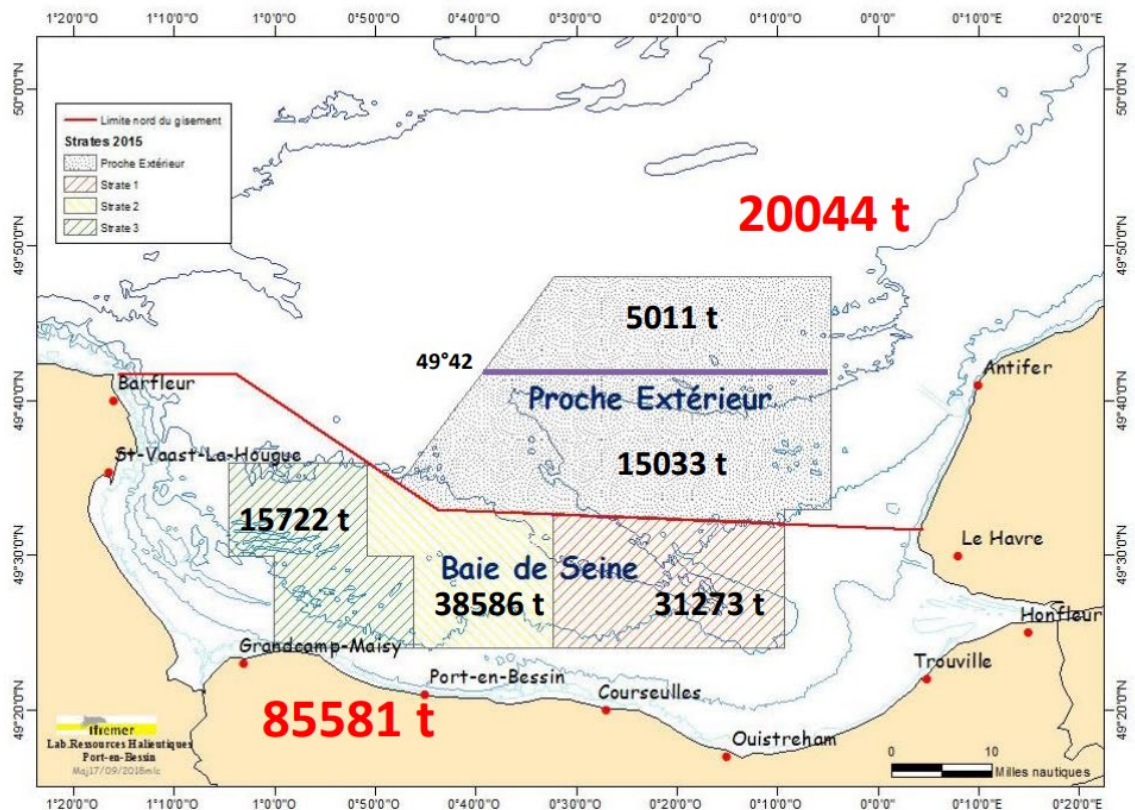
La COMOR est une Campagne de prospection organisée chaque année par l'IFREMER au sein du gisement classé « Baie de Seine » d'Antifer jusqu'au port manchois de Barfleur dont le Comité Régional des pêches de Normandie est partenaire. Cette campagne est réalisée à bord d'un bateau de pêche scientifique de l'IFREMER et elle permet l'évaluation, chaque année, des stocks de Coquille Saint-Jacques en Manche Est. La campagne de 2022 s'est déroulée du 02 au 18 juillet 2022, embarquant 5 scientifiques à son bord dont 2 personnes du CRP de Normandie.

Pour cette prospection 2022, 56 stations ont été échantillonnées à l'Extérieur de la baie de Seine et 94 à l'intérieur du gisement.



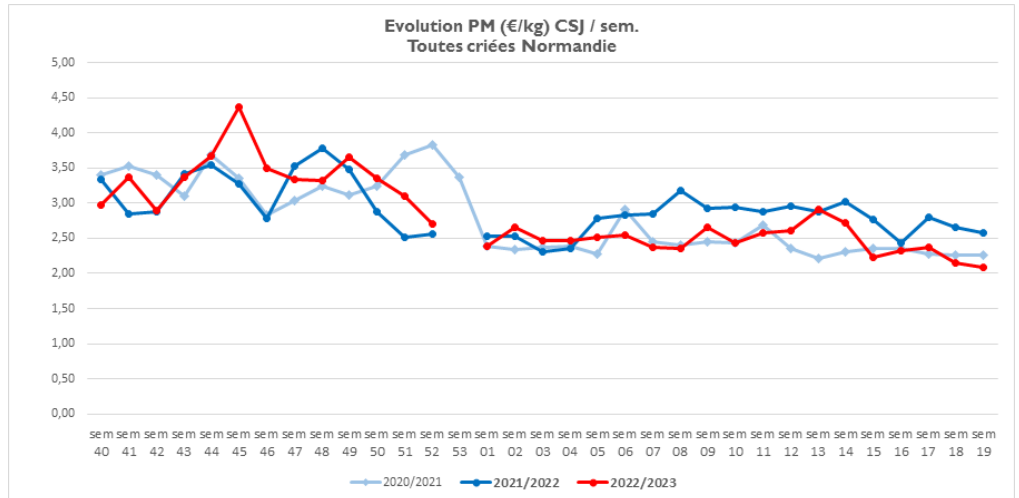
La biomasse est estimée à 20 044 tonnes à l'extérieur de la baie de la baie de Seine.

La biomasse exploitable est de 85 581 tonnes cette année en baie de Seine contre en 67 049 Tonnes en 2021, soit une augmentation de 27,6%. Il est noté un nombre important de CSJ de classe d'âge de 1 an dans la zone B1, cette zone a donc été proposée à la Commission CSJ Manche Est pour être zone de jachère pour la campagne 2022/2023. Cette proposition a été validée par la commission CSJ Manche Est.



3.2 Bilan de la campagne 2022 – 2023

Les bilans de campagne Coquille Saint-Jacques en termes de fluctuation des prix et des volumes sont réalisés par Normandie Fraîcheur Mer (NFM). Les données sont collectées auprès des criées normandes pour réaliser ces diagrammes et tableaux. Les diagrammes démontrent une augmentation des volumes débarqués en criées comparativement aux années précédentes. Le prix moyen est



également plus soutenu comparativement aux années précédentes concernant la première partie de campagne (fêtes de fin d'année). En deuxième partie de campagne (après 1^{er} janvier 2023), le prix au Kg est inférieur à celui de la campagne précédente. Le prix moyen du kg de Coquille Saint-Jacques en crie pour la campagne 2022/2023 est de 2,84€. Cette année dans le cadre de la Coquille Saint-Jacques Manche Est, des interventions conséquentes de l'OPN (Organisation de Producteurs Normandes) sont à signaler.

Toutefois, cela reste encore une année historique tant en volume qu'en prix moyen !

2022-23	ME +MW-GR à BL		
	volumes	valeur	pm
GR	3 361 887	7 141 100	2,12 €
CH	1 199 233	3 251 391	2,71 €
PB	4 140 773	12 289 480	2,97 €
GC	1 617 483	4 757 172	2,94 €
FC	1 608 092	5 026 736	3,13 €
DP	4 716 334	14 850 889	3,15 €
total criées normandes	16 643 801	47 316 768	2,84 €

3.3 Gouvernance / mesures de gestion

Les mesures de gestion et d'exploitation pour les gisements Coquille Saint-Jacques de Manche Est sont suggérées par les Groupes de Travail et la Commission Coquille Saint-Jacques Manche Est du CRPMEM. Les propositions effectuées par ces Commissions ou Groupes de Travail sont ensuite validées par les membres des organes décisionnels du CRPMEM : Les membres du Conseil ou du Bureau. Ces décisions sont ensuite entérinées par l'administration sous forme d'arrêtés préfectoraux.

Des licences de pêche régionales sont également mises en place dans les différents gisements coquilliers en Manche Est.

Nom de la licence	Contingent
Coquille Saint Jacques Baie de Seine	222
Coquille Saint Jacques bande côtière	250
Coquille Saint Jacques Nord Cotentin	4

L'ensemble des contingents sont atteints. La coquille Saint Jacques étant une espèce très convoitée et la mise en œuvre des groupes de travail a permis d'avoir des mesures de gestion en cohérences avec les propositions scientifiques et les impératifs économiques. Ce travail a été initié dès la campagne 2020/2021.

- **Gisement Coquille Saint-Jacques Baie de Seine.**

Concernant la gouvernance du gisement Coquille Saint-Jacques Baie de Seine pour la campagne 2022/2023, la commission a souhaité limiter le nombre de dragues pour les nouveaux entrants dans le gisement Baie de Seine.

Cette décision vise à limiter l'effort de pêche dans le gisement et l'impact des navires de pêche sur la ressource. Cela sera effectif à partir d'octobre 2023.

- **Gisement Coquille Saint-Jacques Nord Cotentin**

Les décisions prises pour le fonctionnement de ce gisement sont émises par le Groupe de Travail Nord Cotentin, composé des 10 pêcheurs travaillant dans ce gisement. Pour la prochaine campagne, les pêcheurs souhaitent travailler sur les mesures d'exploitation de ce gisement dans un objectif de conservation de la ressource.

4 COQUILLE SAINT JACQUES MANCHE OUEST

4.1 Campagne de prospection

Au sein du gisement Ouest Cotentin, deux prospections ont lieu chaque année. Depuis 2019, dans le cadre du programme COGECO (Cogestion des Coquillage), ces deux phases de sorties de terrain ont lieu en partenariat avec le SMEL (Synergie Mer et Littoral).



La première campagne de prospection à lieu au mois de septembre, juste avant l'ouverture de la campagne de pêche. Il s'agit d'évaluer l'état de la ressource (l'abondance, la distribution en taille et en âge des individus) dans les secteurs de Chausey et de la Chaussée des Bœufs. Cette prospection scientifique est un outil de connaissances et de gestion pour la campagne de pêche à venir.

La seconde campagne de prospection à lieu à la fin de l'hiver aux alentours de fin février. Communément appelée la prospection du SODIO, il s'agit de définir la proportion de coquilles de taille commerciale ainsi que les rendements de pêche dans la zone d'ensemencement. Via les résultats qui en découlent, la Commission spécialisée du CRPMEM définit ainsi les modalités d'ouverture et d'exploitation de la zone d'ensemencement pour la fin de campagne.

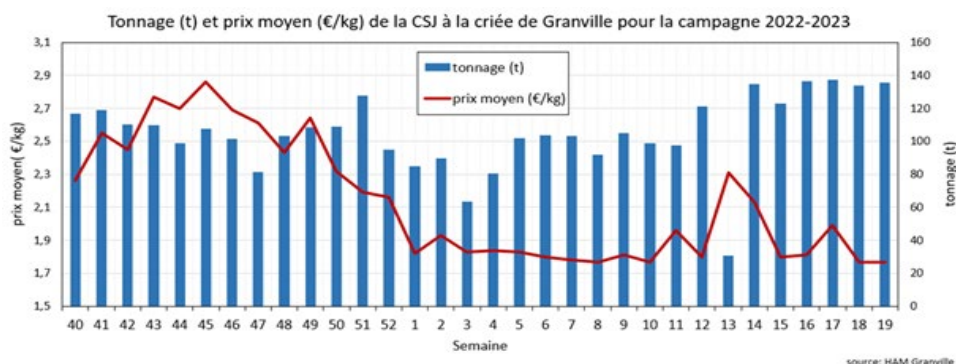
Le gisement Ouest Cotentin à également la particularité d'être ensemercer en juvéniles de coquilles Saint-Jacques deux fois par an et ce depuis 2009. Les naissains proviennent de l'écloserie du Tinduff. Cette action vise à soutenir le stock local afin d'améliorer la production du gisement. Cette action ne serait possible sans l'effort financier des licenciés Ouest Cotentin au travers d'une cotisation incluse à leur licence.

4.2 Bilan de la campagne 2022 – 2023

Tout d'abord, le gisement de coquille Saint-Jacques Ouest Cotentin est suivi sanitaire afin d'autoriser son exploitation. Lors de la campagne 2022/2023, des prélèvements ont été effectués toutes les deux semaines pour un total de 17 prélèvements sanitaires.

Ensuite, le gisement a été fréquenté par 26 navires normands, par 21 navires bretons ainsi que par 15 navires normands restreint à la zone au large dite Hyperbole E0/D0 compte tenu qu'ils détiennent également une licence en Baie de Seine. L'ensemble de ces licenciés ont bénéficiés d'une campagne de pêche s'étalant du lundi 3 octobre 2022 au vendredi 12 mai 2023, soit pendant 32 semaines.

Concernant les volumes et les prix de ventes, ils suivent globalement les tendances des années précédentes. A noter toutefois, peu de débarquements pour la semaine 13 de 2023 (27 mars - 2 avril) puisque les professionnels ont conduit l'opération « filière morte » en réaction à l'annonce du plan de pêche durable et résiliente annoncée par la Commission Européenne.



4.3 Gouvernance / mesures de gestion

Un contingent de licences est fixé règlementairement par le CRP MEM de Normandie pour chaque gisement en Manche Ouest.

Nom de la licence	Contingent
Coquille Saint Jacques Ouest Cotentin	88
Coquille Saint Jacques hyperbole	18

La gestion du gisement de coquille Saint-Jacques Ouest Cotentin est débattue au sein la Commission Coquillages – arts traînants – Manche Ouest, qui traite également de la praire et des autres bivalves (vénus, amande de mer...).

En 2022, la Commission s'est réunie 5 fois. Cette année a également été marquée par le renouvellement des membres de la Commission et de sa présidence.



Durant la campagne 2022/2023, des évolutions réglementaires ont émané de la Commission.

Premièrement, ces dernières années les pêcheurs se sont contraints à pêcher à la côte pendant le mois de décembre. En 2022, pour la première fois, il a été choisi d'ouvrir la zone d'ensemencement durant ce mois-ci afin de répartir spatialement l'activité de pêche et réduire l'effort de pêche sur les secteurs les plus convoités tels que Chausey et la Chaussée des Bœufs.

Secondement, à la suite des fêtes de fin d'année 2022, la complexité du marché au début de l'année suivante a poussé la Commission à souhaiter une diminution de 25% des débarquements hebdomadaires pour les deux dernières semaines de janvier 2023.

5 BULOT MANCHE EST

5.1 Projet MECANOR²

Le projet MECANOR² est financé par le fonds européen FEAMP en partenariat avec le CRPMEM de Hauts de France, Ifremer, le SMEL et l'Université de Caen. Ce programme vise à améliorer les connaissances des métiers du casier en Normandie et dans les Hauts de France. Concernant le bulot, le travail se base principalement sur l'évaluation de l'état du stock par les CPUE (Captures Par Unité d'Effort) et modèle d'évaluation DLS (Stock à Données Limitées) et la connaissance biologique de l'espèce (taille à maturité, période de reproduction, structure en taille, ..). Les résultats seront publiés en 2023.



5.2 Bilan de la campagne 2022



Les années COVID ont fortement impacté le commerce du bulot. Des mesures ont dû être mise en place par le CRPMEM de Normandie pour limiter la chute des cours. En 2021 et 2022, le cours se redresse et atteint même des niveaux record en 2022 avec un prix moyen autour de 3 €/kg en première vente.

A l'inverse, les niveaux de production ont chuté. Un pic semble avoir été atteint en 2019 avec près de 7000 t sur l'ensemble de la Manche Est. Depuis 2020, la production oscille entre 4 et 5000 t/an.

L'année 2022 est principalement marquée par une "coupure estivale" inédite. Le bulot est une espèce d'eau froide. L'été 2022 exceptionnellement chaud a entraîné une chute des rendements de pêche au point de provoquer un arrêt d'activité pour de nombreux navires.

6 BULOT MANCHE OUEST

6.1 Projet COGECO

Le projet COGECO a été mis en place en 2019 en partenariat avec le SMEL et le CDPMEM 35 afin de réaliser un suivi de la ressource en bulot et en coquille Saint-Jacques de Manche Ouest.

Suite à un retrait de la Bretagne du projet et à une année de COVID, les campagnes ont pu commencer en 2021.

Concernant le bulot, les prospections sont organisées de manière simultanée sur les trois secteurs, cela permet d'avoir des paramètres météo et de marée comparables. Elles sont réalisées sur une durée de 5 jours :

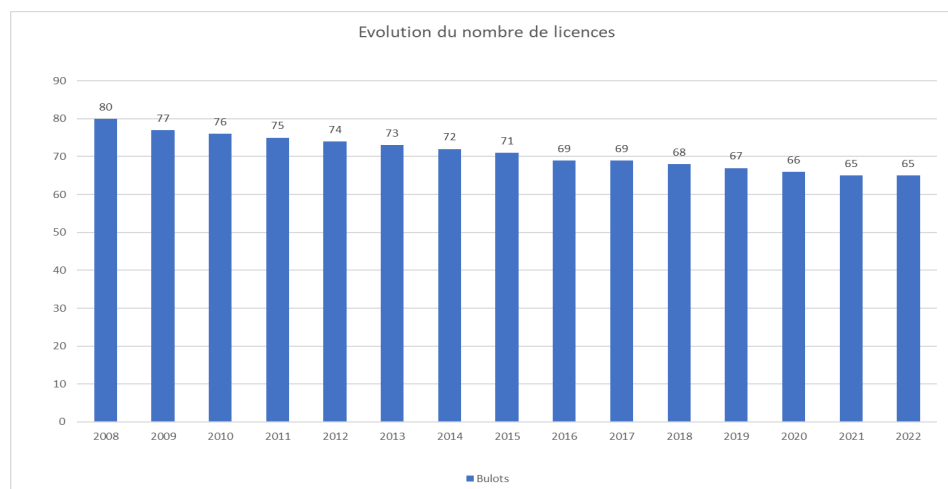
- **Jour 1** : mise en pêche
- **Jours 2, 3 et 4** : levée des casiers, mesures réalisées sur place
- **Jour 5** : levée des casiers et mesures, les casiers sont ensuite remontés

Pour chaque secteur, 5 filières de 8 casiers sont disposées sur des points précis, définis au préalable avec les membres de la commission bulot Manche Ouest.

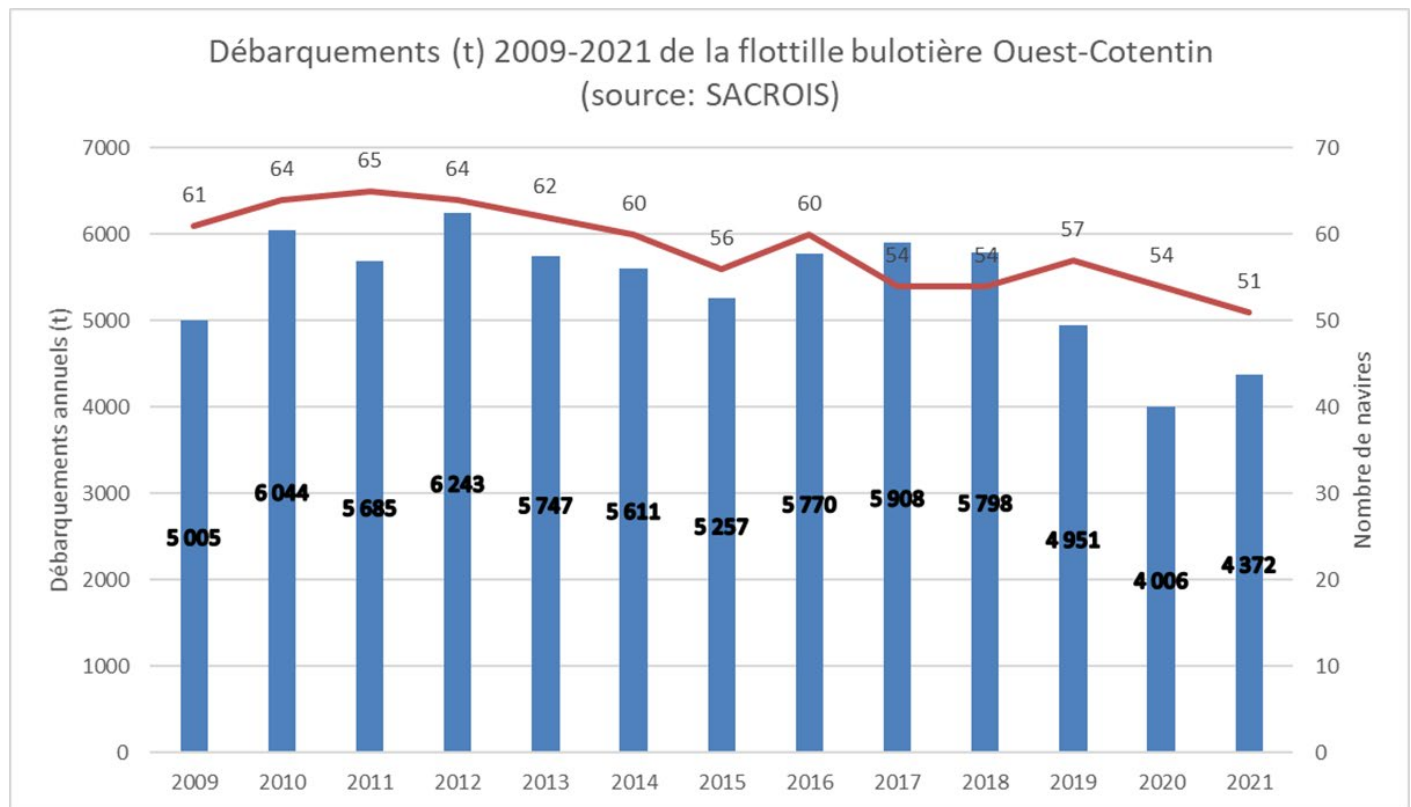


6.2 Bilan de la campagne 2022

5 licences Bulot Manche Ouest ont été délivrées en 2022. En Manche Ouest, une licence rendue sur trois est supprimée. Depuis le début de cette mesure, cela a permis de diminuer le contingent de 20% afin de l'adapter au mieux au stock de bulots.



D'après les données SACROIS, la production annuelle de bulot de Manche ouest a évolué de la manière suivante :



En 2021, 4,3 tonnes de bulots ont été débarquées. La période où les débarques ont été les plus importantes est de mars à juillet, les autres mois de l'année été manqués par une forte diminution des quantités de débarquement.

Le prix moyen était de 3,5€/kg en 2021 contre 2,75€/kg en 2020 (selon France Agrimer 2021).

La baisse constatée du stock sur les trois dernières années a entraîné des réflexions afin de mettre en place des mesures renforcées. Ces discussions ont abouti à une baisse de 20% de quota pour l'année 2023, ce qui amène à une possibilité de débarque de 210 kg par homme embarqué dans la limite de 630 kg par navire. Par ces mesures d'encadrement, le CRPMEM de Normandie démontre une prise en compte de l'environnement changeant tout en ayant une réflexion en lien avec l'aspect économique. Cela traduit une volonté de développement durable de la pêche professionnelle.

7 MOULE MANCHE EST

7.1 Moules de l'Est cotentin

Comme depuis de nombreuses années, une campagne de prospection est réalisée sur l'ensemble des gisements mouliers de l'Est Cotentin. Cette campagne a été réalisée par 4 chargés de missions du CRPMEM de Normandie à bord du Fraval (navire de 16 m originaire de Barfleur) du 4 au 7 avril 2022 avec l'aide de 12 élèves de l'école d'Intechmer et 4 stagiaires du lycée maritime Daniel Rigolet de Cherbourg. Durant cette campagne scientifique, Le navire a donc réalisé une centaine de traits selon un plan d'échantillonnage délivré par l'IFREMER de Port en Bessin. Les résultats de cette prospection ont donc conduit les professionnels à maintenir l'ensemble des gisements mouliers de l'Est Cotentin fermés en 2022.

L'objectif est de préserver les gisements en espérant une reconstitution des moulières dans les années à venir.

7.2 Projet EYMINOR

Depuis plus de 30 ans, le CRPMEM en collaborations avec les professionnels et l'IFREMER réalise à chaque printemps une campagne de prospection sur l'ensemble des gisements mouliers de l'Est Cotentin, permettant ainsi d'alimenter une base données précieuse.

Depuis de nombreuses années (2015) nous assistons à l'effondrement du stock des gisements mouliers de l'Est Cotentin, ce constat étant fait, le CRPMEM de Normandie a donc œuvré à la mise en place d'un programme scientifique qui permettrait d'essayer d'obtenir ou un plusieurs explications à ce phénomène. C'est via le financement CENOPAC (Centre Normand de la Pêche, de l'Aquaculture et des Cultures marines) que l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER), le SMEL (Synergie Mer et Littoral) et LABEO ont pu mettre au point le programme EYMINOR (Etudes des populations de moules sauvages et d'élevages en Normandie) qui s'articule en 2 volets :

- Volet 1 : Variabilité spatiale des mortalités sur secteur mytilicole
- Volet 2 : Variations interannuelles du recrutement des gisements subtidiaux de moules de la baie de Seine.



Ce programme de 4 ans (2019-2022), grâce à la série de données acquise depuis ces 30 dernières années par le CRPMEM de Normandie a permis de mettre en lumière l'implication d'un probable facteur exogène responsable de la quasi disparition des gisements moulières de l'Est Cotentin.

Pour donner suite à ces travaux, un second programme, toujours porté par le CENOPAC actuellement en cours, a pour objectif d'améliorer nos connaissances sur les maladies qui frappent les mollusques bivalves. Le programme EPC (Emergences des pathogènes chez les Coquillages) tente d'identifier le ou les pathogènes qui peuvent être responsables de la mortalité massive des moules de l'Est Cotentin.

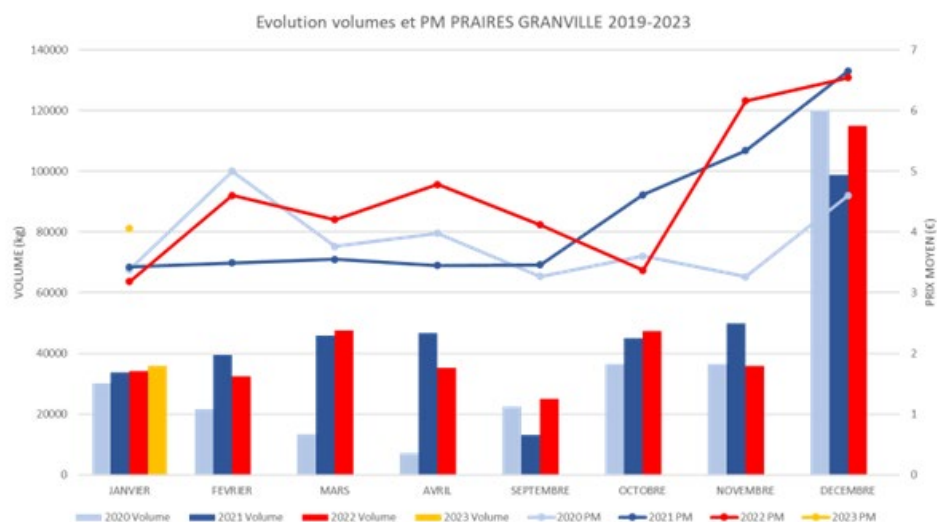
8 PETITS BIVALVES MANCHE OUEST

8.1 Amandes

Les amandes sont exploitées par la flottille granvillaise, avec une production de 1200 tonnes en 2022. L'exploitation de cette espèce est encadrée par une délibération d'exploitation qui encadre également l'exploitation des praires, cette dernière s'effectue tout au long de l'année.

8.2 Praires

Les praires (coquillages emblématiques de Granville) sont exploitées par la flottille granvillaise, avec une production de 1870 tonnes en 2022. Pour pouvoir exploiter cette espèce il faut être titulaire de la licence praires Ouest Cotentin dont le contingent global est de 60 navires (51 normands et 9 bretons). La période d'exploitation s'étend du lundi 3 septembre au 30 avril de l'année suivante.



Graphique de l'évolution des volumes et prix moyens de ventes des praires à la criée de Granville de 2019 à 2023.

8.3 Vénus

L'exploitation des Vénus s'est déroulée du 15 mai jusqu'à la fin du mois de Juillet. Il y a actuellement 31 navires qui peuvent exploiter cette espèce (25 normands et 6 bretons). En 2022, la production était d'environ 900 tonnes en 2022.

9 SEICHE

9.1 Seiche Manche Est

La pêche de la seiche se fait au moyen de grands casier cylindriques d'avril à juin.

En 2022, un total de 94 licences ont été attribuées en Baie de Seine et en Seine Maritime.

Une limitation de 100 casiers par homme embarqué est adoptée.



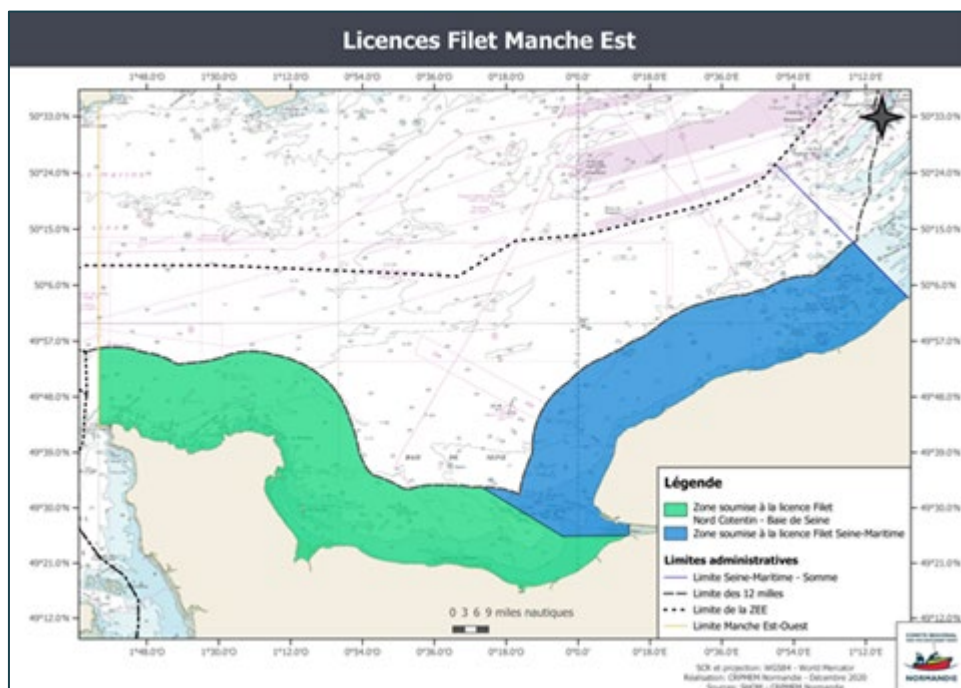
9.2 Seiche Manche Ouest

En 2022, un total de 98 licences a été attribué pour le casier à seiche en Manche ouest. Par ailleurs, 44 autorisations administratives ont été délivrées pour la pratique du chalut à seiche dans les 3 MN.

10 FILET MANCHE EST

Le CRPMEM de Normandie a mis en place une licence Filet en Manche Est. Deux secteurs sont identifiés, celui de Baie de Seine (de la Hague à Honfleur) et celui de Seine Maritime (du Havre au Tréport).

Des contingents ont été adoptés au sein du CRPMEM de Normandie pour les deux zones concernées.



	Contingents
Baie de Seine	90 licences pour les navires immatriculés CN, CH Pour tous les navires du 76 pouvant justifier d'une activité entre 2013 et 2017 en zone BDS Objectif contingent de 10 licences pour les navires du 76

Pour assurer une gestion durable de la ressource, des mesures régionales plus drastiques que l'encadrement européen est mis en place.

Type de filet	Espèce cible	Maillage	Longueur	Durée maximale d'immersion des filets
Trémail GTR	Sole	³ 100mm BDS ³ 90mm 76	1km par mètre de navire	Maximum 24h
Trémail GTR	Gros poissons plats (turbot, baudroie, raie)	³ 250mm	2km par mètre de navire	Maximum 72h

11 CRUSTACÉS

11.1 Campagne de prospection

Programme RECCRU :

Il s'agit d'un programme national de suivi des recrutements de crustacés. En Normandie, ce suivi cible essentiellement les homards et tourteaux. Depuis 2019, des collecteurs sont posés sur deux sites, Chausey et Cherbourg afin de capter des juvéniles de homard.

Parallèlement à cela, un suivi est réalisé sur Cherbourg avec la pose de casiers à langoustines qui permettent de cibler des homards d'environ 1 an. Ces derniers sont mesurés et sexés avant d'être remis à l'eau.

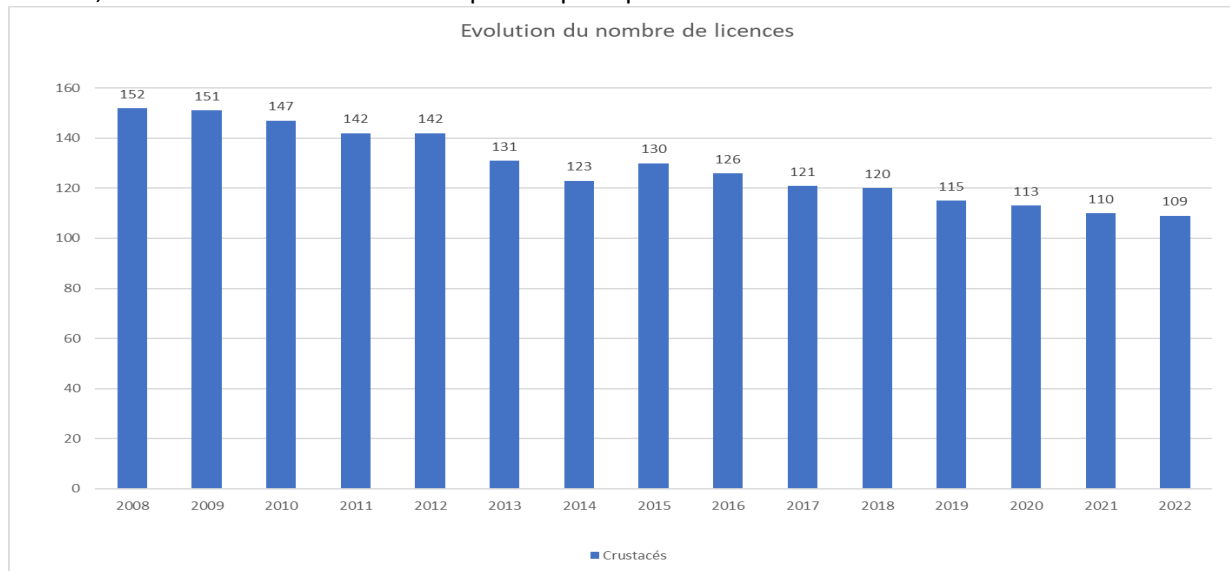
Les résultats obtenus via ces campagnes sont analysés par Ifremer. Malheureusement, le système de collecteurs s'avère peu efficace sur les homards. Cependant, le site de Cherbourg fonctionne bien pour la collecte de juvéniles de tourteaux, ce qui est unique en France.



Homards à l'échelle
Photo CRPMEM Normandie

11.2 Bilan campagne 2022 / mesures techniques

En 2022, 110 licences ont été délivrées pour la pratique des crustacés en Manche Ouest.



L'Etat des stocks de homard et d'araignée étant bon, aucune mesure complémentaire n'a été prise. Par ailleurs, le stock de tourteau est actuellement en forte baisse. Ce constat étant généralisé, une étude est actuellement réalisée par Ifremer pour en identifier les causes.

12 PÊCHE À PIED PROFESSIONNELLE

Le CRPMEM de Normandie possède la compétence de gestion des activités de pêche à pied professionnelle en Normandie.

La pêche à pied professionnelle se pratique sans que le pêcheur ne cesse d'avoir un appui au sol et sans appareil respiratoire (définition du code rural et de la pêche maritime). Elle se pratique avec des outils spécifiques selon les espèces ciblées et peut faire appel à l'utilisation de tracteur pour se rendre sur certaines zones.



Le vélo, les tracteurs et les vanettes de tri, outil du quotidien

Le métier et les espèces

Les coquillages

Les coquillages se caractérisent par de fortes variations interannuelles de leur abondance et de leur distribution spatiale. Les différents gisements sont ouverts selon des modalités d'exploitation tenant compte de l'abondance de la ressource et des conditions sanitaires.

La **coque** est la principale espèce issue de la pêche à pied professionnelle en Normandie. Le râteau et la vannette sont utilisés pour l'exploitation de cette espèce. Le premier pour extraire le coquillage de son milieu, le second pour trier le produit et ainsi relâcher les individus de taille inférieure aux 27 mm réglementaires. En 2022, le CRPMEM de Normandie a attribué 254 licences pour la pêche des coques en Normandie pour une production autour de 1000 t. Le principal gisement se situe à Brévands en Baie des Veys.

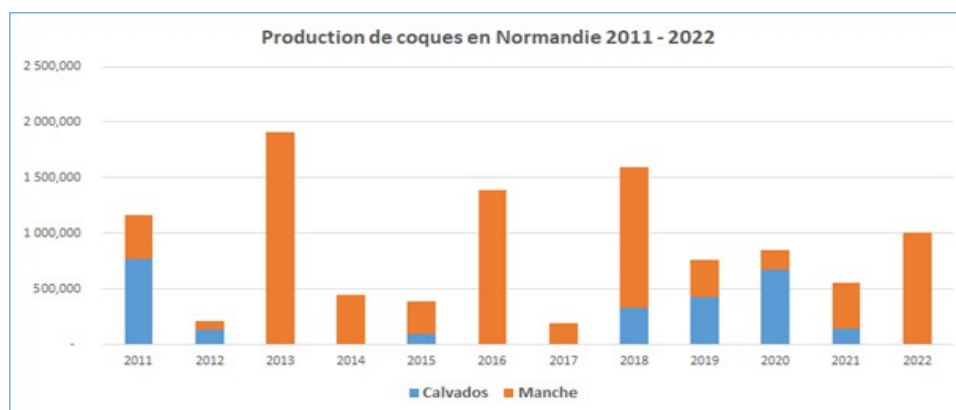


Figure 1 : Production de coques (t) en Normandie de 2011 à 2022

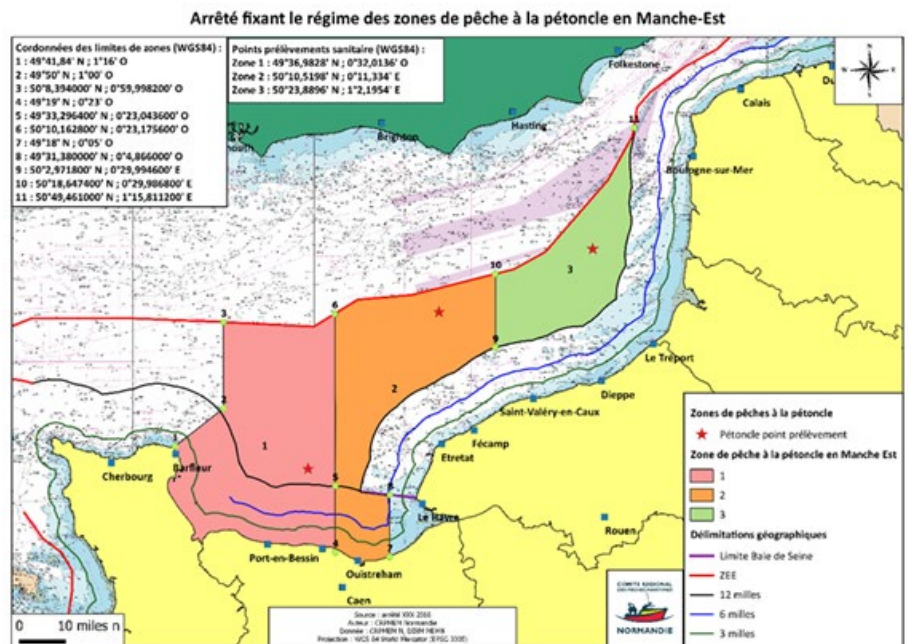
La **palourde** est la deuxième espèce issue de la pêche à pied professionnelle en Normandie. Elle est pêchée sur les gisements de la cote Ouest du Cotentin entre Champeau et Pirou. Une centaine de professionnels sont détenteur d'une licence palourde pour une production de 18 t en 2022 (contre 20 t en 2021).

13 PÉTONCLE

13.1 Manche Est

La pêche du pétoncle en Manche Est n'est pas soumise à une licence, mais elle doit suivre une réglementation technique datant de 2019. L'exploitation de cette espèce en Manche Est peut varier fortement d'une année à l'autre. De plus en plus de navires s'intéressent à l'exploitation de cette dernière, notamment en Manche Est depuis quelques années.

La pêche des pétoncles en Manche Est



Zones	Extérieur 12 milles Manche Est	12 milles façade Manche Est des côtes Normandes (zones sanitaires)
Zones interdites		<ul style="list-style-type: none"> • 12 milles au large du département de la Seine-Maritime • Dans les zones ne faisant pas l'objet d'un suivi sanitaire ; • Dans les 3 milles à partir de la laisse de basse mer.
Période de pêche	/	Date d'ouverture 1er mai-15 septembre
Taille des navires	/	Longueur hors tout est inférieure ou égale à 16 mètres

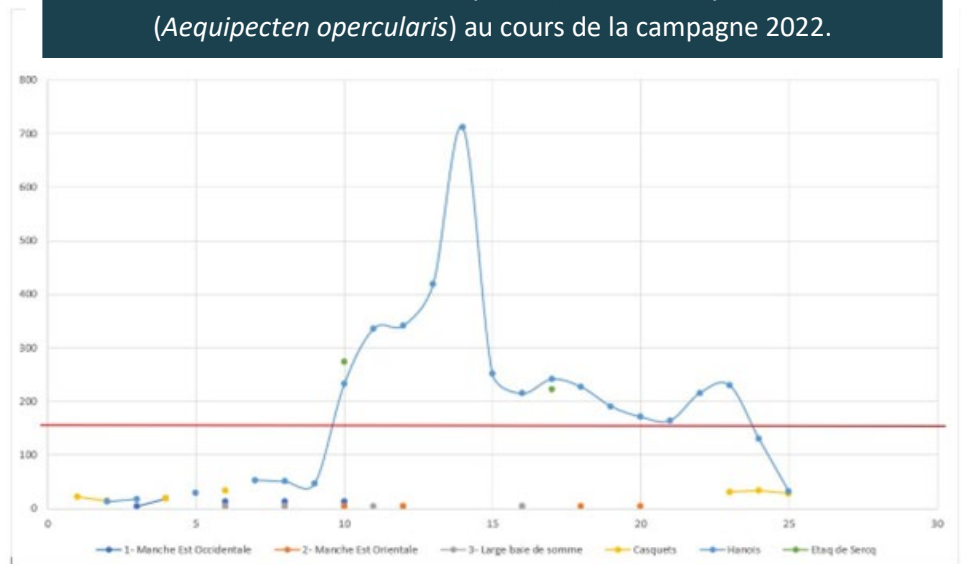
Engins de pêche	Drague ou chalut (DRB, OTB, TBB°	§ Chalut de fond ou chalut à perche (OTB TBB) § Pour le chalut à perche : longueur de perche maximale de 5 mètres. § Interdiction de l'utilisation de toutes dragues, § Interdiction de l'utilisation de filets métalliques pour tout engin de pêche
Maillage	80mm	§ 80mm
Prises accessoires	Au chalut: 5% de prises accessoires (0% de CSJ en application de la délib n° B52/2017), À la drague: 5% de prises accessoires, 0% de prises accessoires de CSJ.	§ Au chalut: 5% de prises accessoires (0% de CSJ),
Mesures techniques	Taille des cylindres: obligation d'embarquer un cylindre à trous dont le diamètre de chaque trou ne peut être inférieur à 43mm (obligation de s'équiper en 45mm à partir de 2019) Le chalut perche : longueur de perche maximale de 5 mètres et maillage minimal de 80mm	
Nombres de marées	5 marées par semaine La première mise à l'eau de l'engin de pêche détermine la zone de pêche pour toute la marée.	

13.2 Manche Ouest

Contrairement à la Manche Est, côté manche Ouest l'année 2022 a été marquée par des blooms phytoplanctoniques (Figure 31) qui ont eu d'importants impacts socio-économiques, notamment avec le retrait du rappel d'une partie de la production, du décorticage sanitaire. Grâce à l'expérience acquise depuis ces dernières années ainsi que les nombreux échanges entre les différentes parties et un travail conjoint entre le CRPMEM de Normandie, la DIRM MEMN, la DGAL

et les laboratoires ont permis de déboucher sur des optimisations du suivi sanitaire. En 2022, il n'y a eu que très peu de retraits de marchandise grâce notamment à des prélèvements sanitaires hebdomadaires permettant de suivre au plus près l'évolution des taux de toxines lipophiles et ainsi de prendre les meilleures décisions le plus rapidement possible. Car 2022 a été marqué par un épisode important de bloom phytoplanctonique.

Evolution du taux de toxines liophiles (DSP) dans le pétoncle blanc (*Aequipecten opercularis*) au cours de la campagne 2022.



14 BAR

Des mesures de gestion sur la pêche du bar sont adoptées au niveau européen. Le CRPMEM de Normandie participe aux discussions pour l'élaboration et les négociations des mesures de gestion.

Le CRPMEM de Normandie se chargent dont de la collecte et la diffusion des informations auprès de ses adhérents pour demander cette autorisation de pêche.

Les mesures de gestion du bar en 2022 étaient les suivantes :

- pêche du bar au chalut : limitation à 5% du poids total des captures détenues à bord dans une limitation de 760kg pour deux mois;
- pêche du bar aux métiers de l'hameçon : limitation annuelle des captures à 5.95 tonnes par navire.
- pêche du bar aux métiers du filet : limitation annuelle des captures à 1.5 tonnes par navire.

Le CNPMEM a permis aux comités régionaux volontaires d'attribuer des licences métiers de l'hameçon temporaires. Le CRPMEM de Normandie a mis en place cette possibilité et pour la première fois via son application Mirage.

Ce fonctionnement permet d'envisager des évolutions pour 2023 sur la gestion des licences bar par le CRPMEM de Normandie.

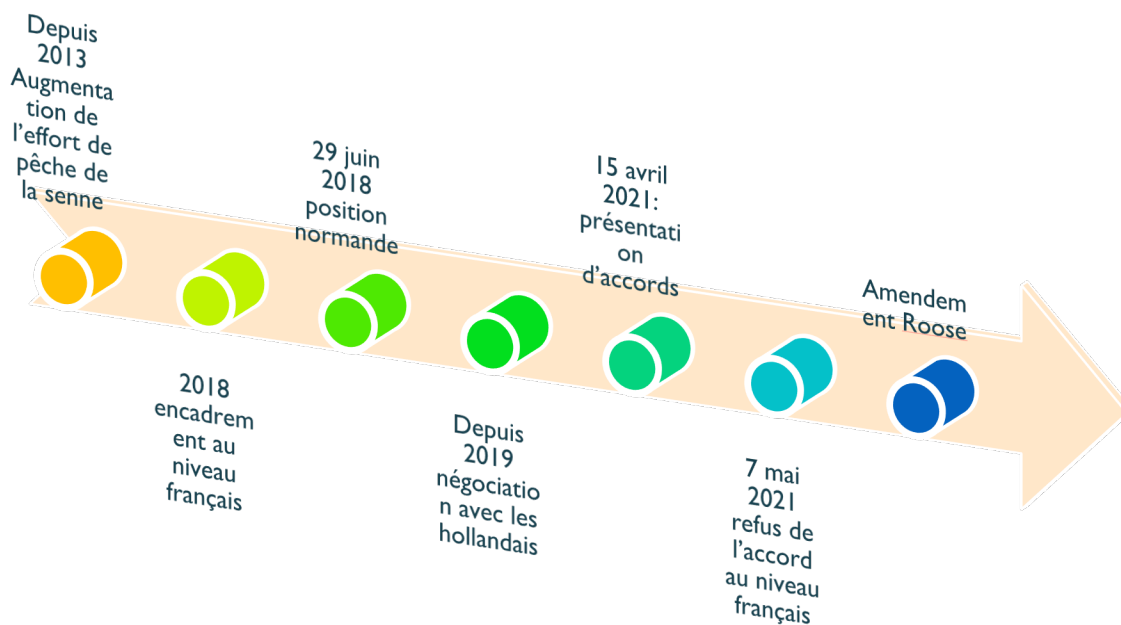


15 SENNE

L'utilisation de cet engin s'est développée depuis 2008 de manière exponentielle autant par l'arrivée par de nouvelles flottilles notamment hollandaise que par la reconversion d'unités françaises auparavant armées au chalut.

Ce métier vise principalement des espèces non-soumises à quotas tel que le rouget, l'encornet, la seiche... Sa capacité de pêche est plus importante qu'un chalut et engendre par son utilisation des problèmes de cohabitation importants.

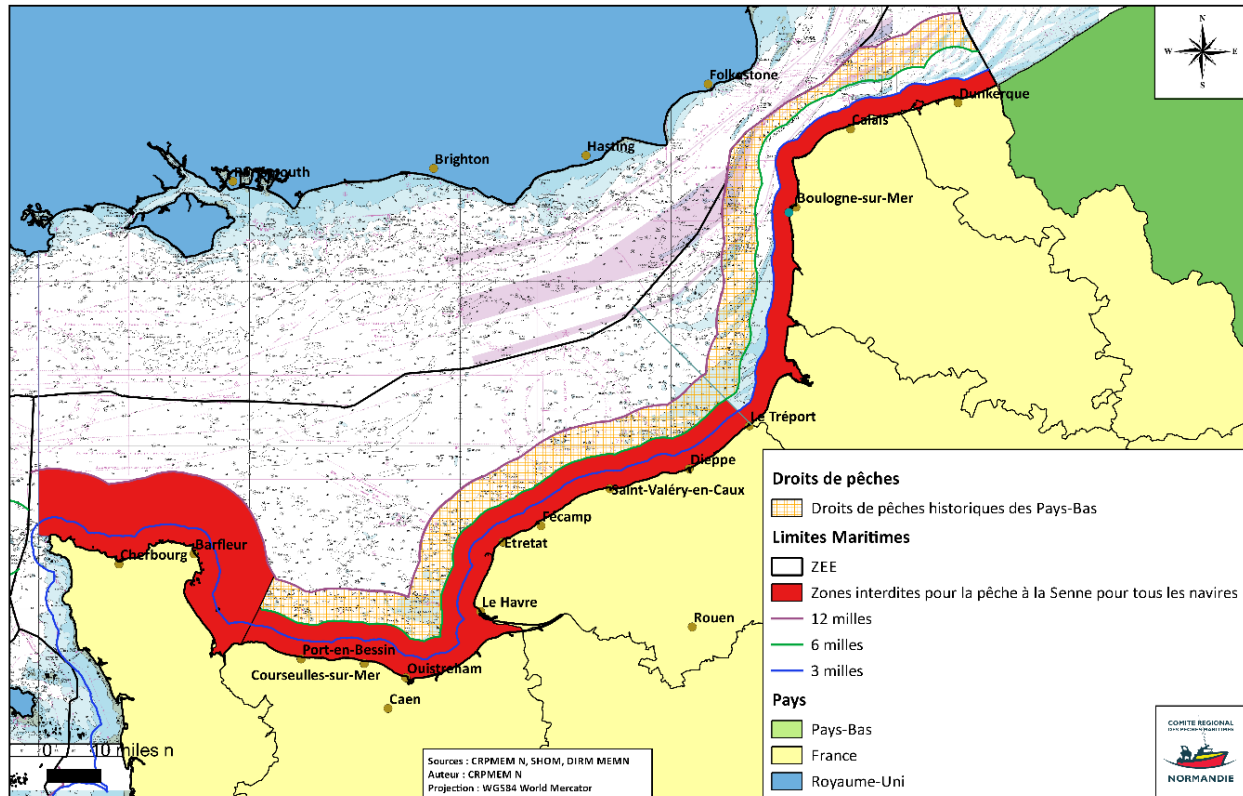
En 2022, le CRPMEM de Normandie a continué à œuvrer pour encadrer au niveau européen l'utilisation de senne en Manche Est.



En effet, le CRPMEM de Normandie œuvre pour réduire l'effort de pêche de la senne en Manche Est.

La proposition de la composition de l'accord proposé par le CRPMEM de Normandie s'articule autour d'un contingent, un zonage, des mesures techniques et l'encadrement de l'effort de pêche.

Droits de pêches historiques des navires des Pays-Bas dans les eaux côtières françaises (toutes espèces et engins) et zones interdites pour l'utilisation de la Senne



16 DÉROGATIONS DE CHALUTAGE

Des dérogations de chalutage ont été mises en place au large de la Normandie sur plusieurs secteurs.

Le CRPMEM de Normandie fait le relai auprès des professionnels et de l'administration afin d'assurer une cohérence.

Les dérogations sont au nombre de 8 dérogations :

- Dérogation de chalutage seiche Manche Ouest

17 ESPÈCE ESTUARIEENNE



L'exercice de la pêche maritime dans les estuaires ainsi que l'exercice de la pêche des poissons amphihalins sont soumis à la détention d'une licence de pêche multi-spécifique dénommée « licence CMEA ». Elle définit le nombre d'autorisations de pêche pour les espèces estuariennes ainsi que les conditions de pêche. En 2022, la délibération n°B50/2021 du bureau du CNPMEM définit un contingent de 18 licences d'accès au bassin Seine-Normandie.

La licence CMEA de l'Unité de Gestion des Amphihalins Seine-Normandie (UGA SN) comprend les droits de pêche spécifique (timbres) suivants :

- civelles (sous-contingent 10 timbres)
- Anguille jaune (sous-contingent 5 timbres)
- Salmonidés migrateurs (saumon atlantique, truite de mer)
- Autres ressources estuariennes (bouquetin...)
- Autres espèces amphihalines (lamproie marine, grande alose...)

Chaque détenteur de la licence CMEA choisit les droits de pêche spécifiques correspondant aux espèces qu'il souhaite cibler dans l'année à venir. Des sous-contingents ont été établis pour l'anguille jaune (5) et la civelle (10) : délibération n°B50/2021 du bureau du CNPMEM.

La licence est valable pour une durée d'un an à partir du 1er Novembre. La pêche en estuaire est pratiquée par des navires de longueur égale ou inférieure à 12 mètres et d'une puissance maximale de 110 kW (150 CV).

Les demandes de licence ont lieu chaque année de juillet à début septembre pour une attribution début octobre. Les conditions d'exercice et le formulaire sont établis par le CNPMEM. Délibération cadre CMEA n°B37/2019 du bureau du CNPMEM.

En 2022, la pêche en estuaire est réglementée par la licence CMEA et l'arrêté n°81/2020 portant réglementation de la pêche des poissons migrateurs dans la partie maritime des estuaires, cours d'eaux et canaux de Normandie pour la période 2021-2022.

Elle définit le nombre d'autorisations de pêche pour les espèces estuariennes ainsi que les conditions de pêche.

Pour la saison 2021-2022, le CRPMEM de Normandie a délivré 18 licences CMEA.

En Normandie, la pêche de la civelle se pratique essentiellement dans la baie des Veys (dans le canal de Carentan). En 2022, les civelliers ont pêché 295.9 kg de consommation pour aucune capture de repeuplement. La pêche aux salmonidés est peu développée (aucune capture recensée en 2022). Seule la pêche aux crevettes blanches (bouquetin) dans l'estuaire de Seine est encore pratiquée par moins d'une dizaine de navires. Cette pratique est autorisée du 16 octobre au 30 avril inclus.

1 : Répartition des droits de pêche spécifiques pour les détenteurs de la licence CMEA

Type de droit de pêche spécifique	Nombre d'autorisations 2021-2022
Civelle	9
Anguille Jaune	5
Salmonidés	6
Autres espèces amphihalines (aloses, lamproies, ...)	6
Autres espèces estuariennes (crevette blanche)	14

Le CRPMEM de Normandie participe à un programme de repeuplement de l'anguille européenne sur le bassin de Seine-Normandie. L'objectif est de répondre à des obligations communautaires, un engagement national (Plan de Gestion Anguille) et à contribuer à redynamiser le stock.

Un suivi scientifique est effectué pendant 3 ans pour connaître les effets de ce repeuplement sur le stock.



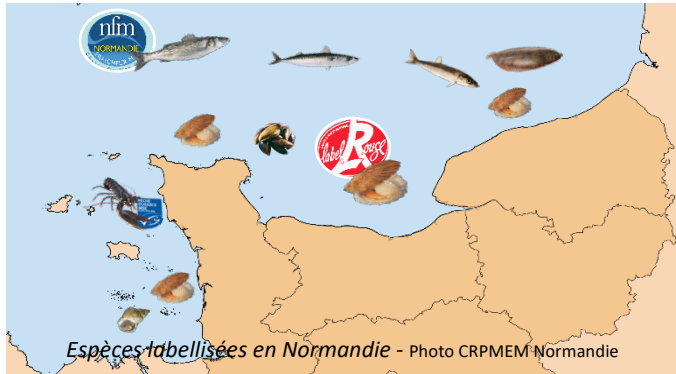
18 SUIVI AEP / ANP NON OP

Comme les années antérieures, le CRPMEM de Normandie assure un suivi de l'ensemble des navires non OP dans le cadre des demandes d'AEP Manche Est Démersaux, ANP sole Manche Est, et AEP Manche Ouest.

En totalité, le CRPMEM de Normandie suit 147 droits de pêche spécifiques et accompagne l'ensemble des navires non dans leur démarche d'achat de navire ou de demande de PME.

VOLET 2 : VALORISATION DE LA PÊCHE NORMANDE

1 Les écolabels



Le CRPMEM est l'un des deux membres fondateurs de Normandie Fraicheur Mer (NFM). Cette structure de valorisation des produits de la mer a pour objectif de valoriser les métiers de la pêche, la qualité et la durabilité des produits de la mer normands.

Plusieurs espèces font l'objet d'une valorisation soit de leur qualité remarquable, soit parce qu'elles font l'objet d'une pêche plus responsable et d'une meilleure gestion des stocks.

La Normandie compte 4 espèces ayant une certification MSC : le hareng Manche Est Mer du Nord, la sole Manche Est, le homard du Cotentin et le bulot de la Baie de Granville.

Le CRPMEM de Normandie a la gestion de 2 de ces labels : le homard Baie de Granville (anciennement homard du Cotentin) et le bulot de la Baie de Granville.

Le label MSC homard de la Baie de Granville est en place depuis 2011. Son deuxième cycle de certification s'est terminé en 2022 et un audit de re-certification a eu lieu pour obtenir un troisième cycle de certification.

Le label MSC bulot de la Baie de Granville est en place depuis 2017. Son premier cycle de certification se terminant en 2022, un audit de re-certification a eu lieu pour obtenir un deuxième cycle de certification.

<p>Label Rouge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coquille Saint-Jacques fraîche et entière • Noix de Saint-Jacques coraillée fraîche 	
	<p>Marine Stewardship Council (MSC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Homard du Cotentin, pêche au casier • Bulot de la Baie de Granville, pêche au casier
<p>Charte qualité NFM :</p> <p>Poissons de ligne du Cotentin Moules de Barfleur Poissons sauvages de Normandie</p>	
	<p>Indication Géographique Protégée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bulot de la baie de Granville

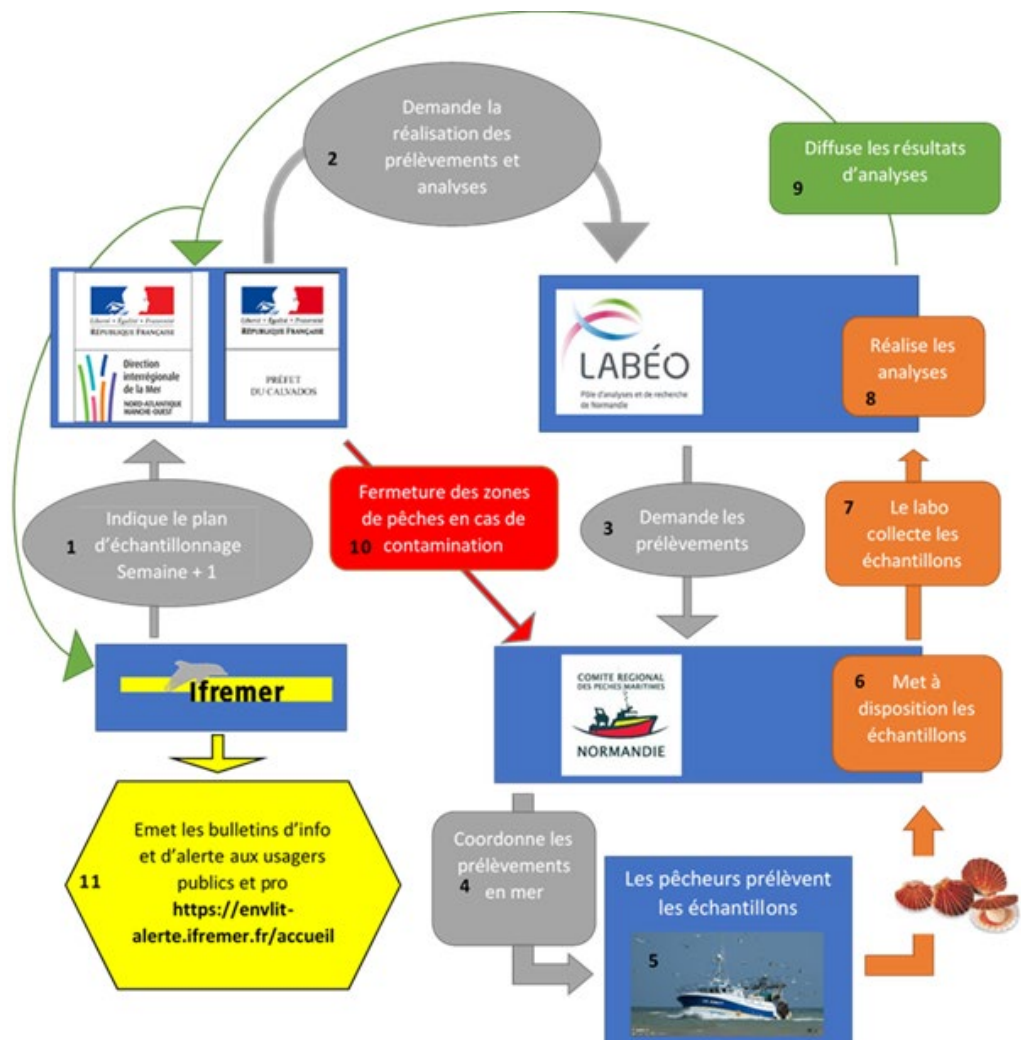
2 La garantie sanitaire aux consommateurs de bivalves

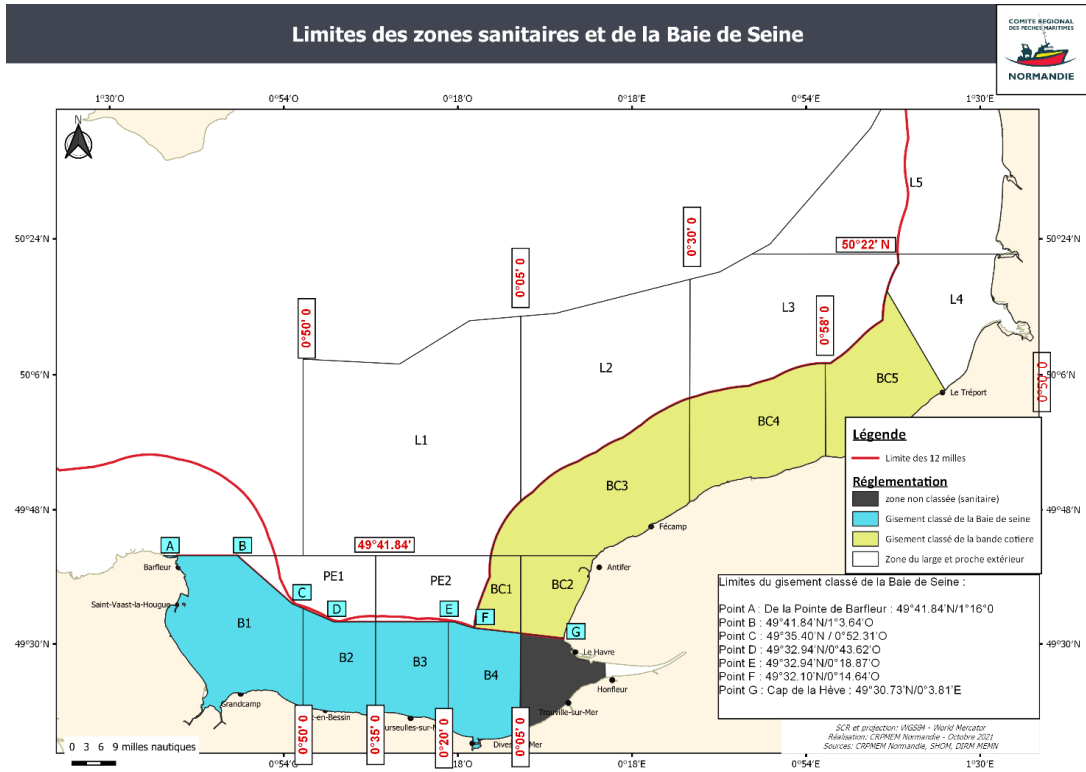
La mission du CRPMEM de Normandie est de s'assurer que les coquillages pêchés et débarqués sont conformes d'un point de vue sanitaire. Pour réaliser cette mission, le CRPMEM de Normandie consacre 1/2 ETP (équivalent temps plein) entre la coordination des prélèvements au large (environ 300 en 2022) et les procédures d'ouvertures et de gestion des gisements avec les différents acteurs du suivi sanitaire (DDTM, DIRM, Ifremer, laboratoires, etc.). Pour réaliser les prélèvements au large le CRPMEM de Normandie fait appel à des pêcheurs professionnels avec lesquels il conventionne.

- Avant **l'exploitation de pectinidés**, il est obligatoire de s'assurer d'avoir 2 résultats conforme à 15 jours d'intervalle avant l'ouverture du gisement/zone. Ensuite lors la phase d'exploitation 1 prélèvements tous les 15 jours sont nécessaires au bon déroulement du suivi sanitaire. Ce suivi consiste à la recherche et à la détection/quantification de 3 toxines différentes : toxines amnésiantes / toxines paralysantes / toxines diarrhéiques.

Ce réseau de suivi (réseau REPHY) est désormais piloté par la DIRM-MEMN, où le CRPMEM de Normandie assure d'une part un rôle de coordination avec les bateaux préleveurs et les laboratoires mais également assure la diffusion des résultats des différentes zones de pêche.

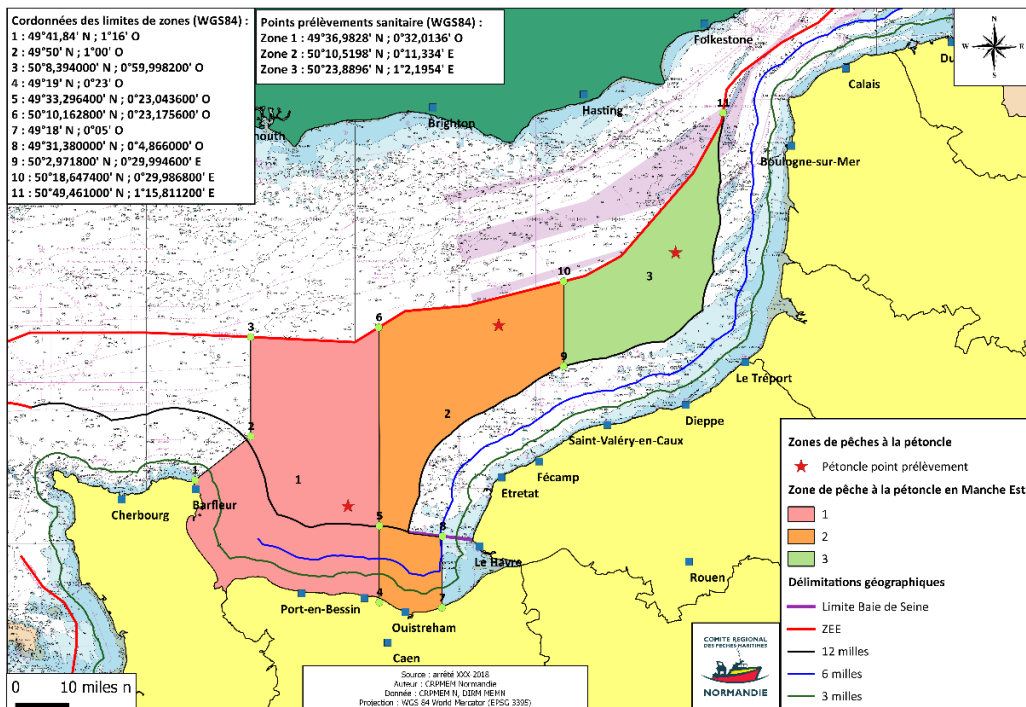
A noter que lors de période à risques ou d'éventuelles contamination, le rythme des prélèvements pourra être réduit à 1 prélèvement/semaine.





Des prélèvements sanitaires sont réalisés dans l'ensemble des zones sanitaires créées par arrêté préfectoral.

Arrêté fixant le régime des zones de pêche à la pétoncle en Manche-Est



- Pour les **coquillages hors pectinidés** : (Amandes/ praires/ moules), le suivi de ces derniers est d'une part identique au pectinidés (réseau REPHY) donc sont soumis aux mêmes calendriers de prélèvement. Cependant du fait de leur proximité avec le littoral, ces coquillages sont également suivis dans le cadre du réseau des contaminations microbiologiques (réseau REMI).

Pilotés par les DDTMs et les laboratoires, il consiste à un suivi mensuel tout au long de l'année et donne lieu à un classement selon les résultats obtenus au cours des 3 dernières années.



- Organisation du suivi sanitaire de l'ensemble des coquillages (coquilles Saint-Jacques, Pétoncles, moules et petits bivalves) en 2022 :

Mois	CSJ	Pétoncles	Praires /Amandes	Huitres Plates	Moules	Total
Janvier	28	0	2	0	0	30
Février	28	0	2	0	0	30
Mars	25	0	3	0	0	28
Avril	13	3	2	0	0	18
Mai	7	11	4	0	0	22
Juin	0	12	4	0	0	16
Juillet	0	9	3	0	0	12
Août	0	11	4	0	0	15
Septembre	14	7	2	0	0	23
Octobre	32	2	2	4	0	40
Novembre	33	0	2	1	0	36
Décembre	26	0	2	0	0	28
Total	206	55	32	5	0	298

Figure : Nombre de prélèvements sanitaires réalisés en 2022 au large de la Normandie

AXE 2 : PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DES GENS DE MER

VOLET 1 : PRÉVENTION, RÉDUCTION DE L'ACCIDENTOLOGIE : L'ATTRACTIVITÉ DU MÉTIER PAR LA FORMATION

1 Interface avec les professionnels via commission attractivité et appels directs aux producteurs sur évènements organisés par IMP

Ce travail s'effectue en lien avec les lycées maritimes de la façade, Cherbourg et Fécamp.

Une chargée de mission, nommée expert, participe au Conseil d'Administration du Lycée Maritime et d'Apprentissage de Cherbourg. A Fécamp, c'est un élu qui est nommé au conseil d'administration.

Une convention prévoyant l'intervention du CRPM au lycée maritime de Cherbourg a été signée.

Elle consiste à présenter le CRPMEM et ses actions auprès des classes en formation initiale et continue. Cette intervention a aussi pour vocation pour les Terminales pêche et les Capitaine 200 de présenter la démarche pour l'accès à la ressource (demande de licence notamment). La même démarche a été entreprise avec le lycée de Fécamp. Les premières interventions en formation initiale ont eu lieu en 2022.

Comme chaque année également, le CRPM sollicite le lycée de Cherbourg afin qu'un élève participe à la prospection des gisements de moules de l'Est Cotentin. C'est une sensibilisation à la gestion de la ressource pour ces élèves et leur classe car le CRPM intervient avant la prospection et après pour présenter les résultats.

A Fécamp, le concours « pêche durable » a été initié en 2022. Le CRPM est partenaire de cet évènement !



1.1 Sensibilisation à la prévention des addictions.

7 chartes de prévention des conduites addictives ont été signées en Normandie en 2022 : c'est un travail commun entre l'IMP, le service social et le CRPM. Des actions de sensibilisation ont eu lieu à Cherbourg (lycée maritime), Blainville sur Mer et Trouville sur Mer et Dieppe.

1.2 Accompagnement des professionnels dans le cadre des évolutions réglementaires

Le point le plus marquant de 2022 fut la préparation de l'obligation en janvier 2023 par les armateurs des navires de plus de 12m de disposer d'une procédure de récupération d'homme à la mer.

Aussi, le programme RECOMER financé par le plan de relance et mis en œuvre par l'IMP avec la collaboration des CRPM répond à cette évolution. 2 COPIL ont fixé les objectifs dont le premier est d'identifier des professionnels référents pour chaque métier et le second, de réaliser des exercices dans quelques ports de Normandie : Granville, St Vaast la Hougue, Grandcamp, Trouville et Dieppe.

Au total, 68 marins pêcheurs ont été accompagnés sur la pratique des exercices (non obligatoires) et l'ensemble des navires soumis à l'obligation a pu satisfaire à cette obligation grâce aux aides mis en place par l'IMP et diffuser par le CRPM.



1.3 Commission sécurité

2 commissions régionales sécurité ont eu lieu en 2022. Cette commission regroupe des professionnels, le centre de sécurité des navires l'IMP, les services sociaux, la DREETS, le service de santé des gens de mer. Elle est animée par le CRPM qui coordonne des interventions des différents acteurs.

Lors de la commission tenue début décembre, cela a été l'occasion de fixer la feuille de route de la commission. Sécurité et conditions de travail sont les priorités de cette commission.



Participation à la Commission Régionale de Sécurité

Une chargée de mission participe à la CRS depuis 2022. 2 professionnels ont été également désignés par le conseil pour participer à ces réunions qui se tiennent tous les 1 à 2 mois pour étudier les dossiers de sécurité des navires.

Commission nationale :

Le CRPM participe aux commissions nationales « sécurité » à raison de 2 fois par an.

2 Promotion

Avec l'agence régionale de l'orientation

- Un travail a été mené avec les différents partenaires de la filière pêche et aquaculture grâce à l'agence régionale de l'orientation créée en 2020 et qui a initié plusieurs réunions de préparation au cours de l'année 2021. Tous les salons ont été annulés en 2021 et c'est en 2022 que le CRPM a participé aux salons des métiers à Fécamp, Dieppe, Caen, Le Havre, Deauville et Elbeuf.

Suite à un appel à projet auquel l'agence a répondu, le CRPM a également participé aux événements « les métiers entrent en Seine » sur Le Havre, Rives en Seine et Rouen.

Ces travaux collaboratifs avec les organismes de formation permettent de mettre en avant les métiers de marins pêcheurs et le travail du CRPM en lien avec le développement durable.

- « Trouve ton flot » est le projet porté par Normandie Fraîcheur Mer dont le CRPM est partenaire. Son échéance a été repoussée en 2023 pour permettre, au cours de 2022, de disposer de suffisamment de photos et d'interviews. Le CRPM participe dans la mise en lien de NFM avec les professionnels.



EN NORMANDIE
TROUVE TON FLOT
LES METIERS QUI DONNENT LA PÊCHE

POUR VOUS INSCRIRE

LANCEMENT **PROGRAMME**

MERCREDI 10 MAI,
À PARTIR DE 14H À FÉCAMP !
LYCÉE MARITIME ANITA CONTI

MERCREDI 24 MAI,
À PARTIR DE 14H À CHERBOURG !
LYCÉE MARITIME DANIEL RIGOLET

14^h MOT D'ACCUEIL
PAR LE PROVISEUR/ADJOINT DU LYCÉE MARITIME,

14^h30
16^h30 MINI CONFÉRENCE
(ÉCHANGES AVEC LES PROTAGONISTES
ET AUSSI LES PARTENAIRES DU PROJET MÉTIERS :
RÉGION NORMANDIE, COMITÉ RÉGIONAL DES PÊCHES
DE NORMANDIE ET NORMANDIE FRAÎCHEUR MER)
PRÉSENTATION DE LA PÊCHE EN NORMANDIE (SES ATOUTS),
DES CURSUS (FORMATION) ET DU DISPOSITIF DE COMMUNICATION .

16^h30 COCKTAIL DE REMERCIEMENTS

nfm
NORMANDIE
FRAÎCHEUR MER
Pour une pêche responsable

NORMANDIE

Europe
s'engage
en France

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Calvados
LE DÉPARTEMENT

76
SEINE MARITIME

5
LE DÉPT
MARTINI

FRANCO
PÊCHERIE

- Financement des formations continues :


La région Normandie finance plusieurs parcours de formation 750 kw et capitaine 200. Ces fonds ne sont pas entièrement consommés.

Aussi, un travail de fond est entrepris avec la région pour comprendre quels sont les freins à la consommation de cette enveloppe. L'idée est de mieux répondre aux besoins des professionnels.

- Formations spécifiques notamment sur le risque chimique.
- Au niveau national

Un GT a été créé au niveau national pour répondre aux enjeux du manque de main d'œuvre dans la pêche professionnelle.

Plusieurs supports de communication ont vu le jour et le sujet est lancé pour les prochaines années.

L'IMP a réalisé deux sessions d'information sur le RISQUE CHIMIQUE  DANS LES ENTREPRISES D'ARMEMENT MARITIME la semaine dernière à Saint-Vaast-La-Hougue et à Granville. Elles ont réuni une vingtaine de participants dont une grande majorité de marins professionnels (employeurs et salariés) mais aussi des représentants des coopératives maritimes locales et des comités des pêches.

Merci aux antennes de l'Est et Ouest Cotentin du [Comité Régional des Pêches de Normandie](#) pour la logistique des salles et leur implication avant et pendant ces événements.

#Enim
Coopération Maritime



AXE 3 : COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

VOLET 1 : ACTION POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA COMMUNICATION DU CRPMEM

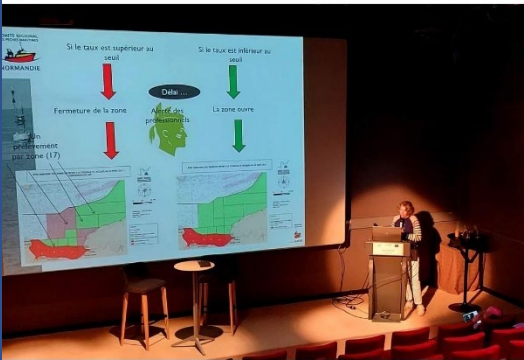
- Communication externe :

Le CRPMEM de Normandie développe ses supports de communication : site internet, page facebook, linkedin....

Le comité use de tous les supports que ce soit les réseaux sociaux que les moyens classiques pour diffuser l'information et améliorer la communication.

Comité Régional des Pêches de Normandie
27 sept. 2022 · 🌐

📌 Le symposium final du projet EUROHABS, projet INTERREG démarré en 2017, s'est tenu jeudi 22 septembre à Brest !... Voir plus

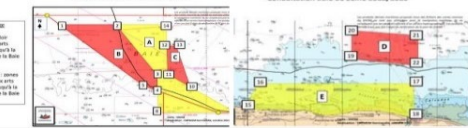


4

Comité Régional des Pêches de Normandie
14 nov. 2022 · 🌐

#baiedeseine #csj #normandie
!! Pour rappel, voici les accords de cohabitation pour la campagne de p... Voir plus

Point	Position	Point	Position
1	49°41 N 01°02.161 W	13	49°39.08 N 00°48.53 W
2	49°41 N 00°55.60 W	14	49°41 N 00°49.70 W
3	49°36.42 N 00°50.79 W	15	49°21.10 N 00°45.25 W
4	49°34.944 N 00°50.698 W	16	49°23 N 00°43.90 W
5	49°35.40 N 00°52.31 W	17	49°23 N 00°27.50 W
8	49°32.941 N 00°50.655 W	18	49°20.40 N 00°27.37 W
9	49°32.94 N 00°41.53 W	19	49°25.04 N 00°34.00 W



7 5 commentaires · 20 partages

Comité Régional des Pêches de Normandie
10 nov. 2022 · 🌐

#baiedeseine #csj #normandie #bandecotiere
!! Voilà les arrêtés concernant les gisements classés !! ... Voir plus



22 10 partages

Comité Régional des Pêches de Normandie
30 nov. 2022 · 🌐

👉 Le contrôle des pêches permet de s'assurer du respect de la réglementation mise en œuvre pour préserver la ressource et la nat... Voir plus



11 8 partages · 1 759 vues

Également, la promotion de la pêche passe une sensibilisation des jeunes aux métiers de la pêche. Le CRPMEM de Normandie intervient à la fois dans les lycées maritimes mais également plus en amont dans les journées d'orientation.

Cette valorisation passe aussi lors d'embarquement d'élèves des lycées maritimes ou d'Intechmer pendant des campagnes scientifiques réalisées par le CRPMEM de Normandie.

11 avr. 2022 · 🌐

🌐 La semaine dernière s'est déroulée la prospection des gisements de moules de l'Est Cotentin à bord du navire « FRAVAL » de Barfleur.

😊 Cette campagne est l'occasion de former des jeunes étudiants à l'évaluation des ressources marines.

⚓ Des personnes du CRPMEM de Normandie ont encadré un élève du lycée maritime et 3 élèves d'Intech'mer à bord du bateau. Les étudiants nous ont aidé à trier, peser et mesurer les moules.

👉 C'est le rapprochement entre les futurs pêcheurs, les futurs observateurs des pêches et le personnel du comité régional.

🌐 Les résultats de cette prospection sont attendus pour la fin du mois de mai..

⚓ A la suite de cela, une nouvelle intervention aura lieu au lycée maritime et à Intech'mer afin d'expliquer l'utilité de ces campagnes.

A suivre...



Comité Régional des Pêches de Normandie

22 févr. 2022 · 🌐

🌐 Le CRPMEM de Normandie participe actuellement aux métiers en tournée à Fécamp avec le lycée [Lycée Maritime Anita C...](#) Voir plus



- **Communication interne :**

Le CRPMEM de Normandie veille à avoir une communication harmonisée au sein de la Normandie via notamment des process interne.

Communication sur la mise en ligne des formulaires de demande de licences et accompagnement des professionnels ¶

¶ A chaque début d'ouverture de période de demande de licence, un mail devra être envoyé par les antennes aux armateurs concernés sur la base du tableau réalisé par l'assistante gestion des licences et le chargé de mission référent. ¶

¶ Le statut (renouvellement, autre demande, 1^{ère} installation) de la demande de licence, indiqué dans le listing, diffusé à chaque antenne permettra de personnaliser le mail pour un envoi via la boîte mail ou via Mirage. ¶

¶



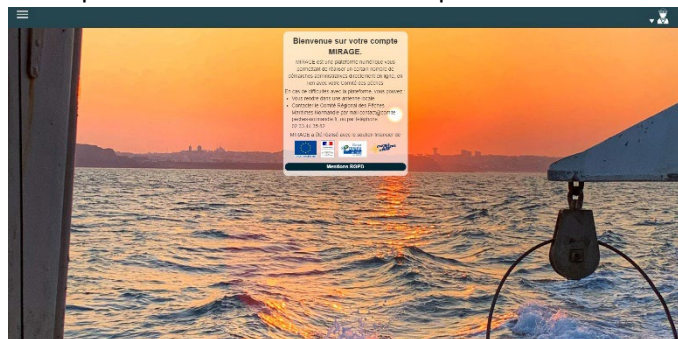
Etapas de l'organisation de commissions			
Etape	Mission	Personne responsable	Communication vers
1	Détermination de la date avec le Président de la commission et en cohérence avec le calendrier global du CRPM	Chargé de missions	
2	Détermination des objectifs de la commission par rapport à la feuille de route qui permet de déterminer les objectifs ou les besoins sur le long terme: travail en équipe si incidence sur d'autres dossiers gérés par d'autres référents licences, si besoin d'expertise, si impact sur la gestion des licences (assistante licence), si implication réglementaire, et si implication environnementale	Chargé de missions	Autres chargés de mission, assistante licence Responsable juridique Directeur
3	Envoi des convocations minimum 10 jours avant la date avec un document de travail validé avec le Président de la commission Réalisation du support de présentation	Chargé de missions	Membres de la commission Antennes, transmission de l'information autres collègues Directeur et Président
4	Organisation logistique de la réunion et invitation uniquement des membres de la commission	Antennes (sauf commission CSJ Manche-Est)	Membres de la commission
5	Présentation de chaque point à l'ordre du jour en précisant le contexte, la problématique éventuelle, le ou les objectifs, les arguments et des options de solutions. Faire un tour de table explicite Reformuler et écrire l'avis pris (affichage sur le ppt)	Répartition explicite entre chargé de missions nécessaires à la réunion des sujets et de l'animation	
6	Réalisation d'un relevé de conclusions dans les 24h (annexe 1)	Chargé de missions	A tous les salariés dont chargé de commission Président Membres de la commission Éventuellement à tous les professionnels DIRM
7	Réalisation du CR en mettant en avant chaque décision prise avec les arguments	Chargé de missions	Antennes, Directeur, assistante licence, responsable juridique, DIRM
8	Réalisation éventuellement d'une délibération avec la note de synthèse	Chargé de missions et responsable juridique	Directeur, Président, DIRM
9	Transmission en amont du Conseil dans les délais avec le CR et une fiche travaux reprenant le cheminement de la proposition (contexte, problématique, objectif(s), arguments, option retenue par la commission) ou remontées de demande au niveau national ou européen	Chargé de missions	Membres du Conseil faite par la boîte contact
10	Présentation au Conseil avec un élu membre du Conseil et membre de la commission considérée	Élu et/ou Chargé de missions	Membres du Conseil
11	Retour à la commission de la décision du Conseil	Chargé de missions	Membres de la commission et professionnels via les antennes (potentiellement publication facebook)

A travers la mise en place de ces process et de la présence d'antenne sur le territoire normand, une communication est faite à l'ensemble des professionnels.

VOLET 2 : ACTION ÉLABORATION DE SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

L'année 2022 a été marquée par la mise en place pour toutes les licences embarquées de l'**application Mirage** (Modernisation de l'Outil InformAtique de Gestion des licences et autorisations de pêche). En 2018, partageant le constat selon lequel cette gestion pouvait être simplifiée et optimisée grâce à une plateforme numérique, les CRPMEMs Pays de Loire, Normandie et PACA ont élaboré le projet MIRAGE, cofinancé par l'Union européenne (FEAMP, mesure n°37) et France Filière Pêche.

Un important travail a été mené depuis dans le cadre de ce projet avec la société ECOMSOFT, retenue pour produire



l'analyse fonctionnelle et développer l'application MIRAGE. En 2022, le développement de l'application fut terminé et l'ensemble de la pêche normande embarquée a pu réaliser ses demandes directement en ligne sur l'application. En parallèle, le CRPMEM continue à travailler sur de nouvelles fonctionnalités qui permettront également de passer l'ensemble des licences pêche à pied en version numérique. Les objectifs sont d'avoir une base de données consolidée et en ligne.

Des supports vidéos ont été réalisés en interne afin de promouvoir la nouvelle application MIRAGE et également apporter un support pédagogique : <https://comite-peches-normandie.fr/crpmem-article-523-217-mirage-tutoriel-et-fonctionnement?>

Ce travail sur l'application Mirage va se poursuivre en 2023 via le développement de nouvelles fonctionnalités puis avec la mise en œuvre de Mirage en 2024 pour la pêche à pied. Pour accompagner les professionnels, des supports et un plan de communication se mis en œuvre.

Le CRPMEM de Normandie réalise des **supports pédagogiques** pour expliquer toute évolutions règlementaires afin de vulgariser celle-ci et permettre une circulation fluide de la réglementation. L'organisation professionnelle créé de nombreux supports pour accompagner les professionnels dans leurs différentes démarches.

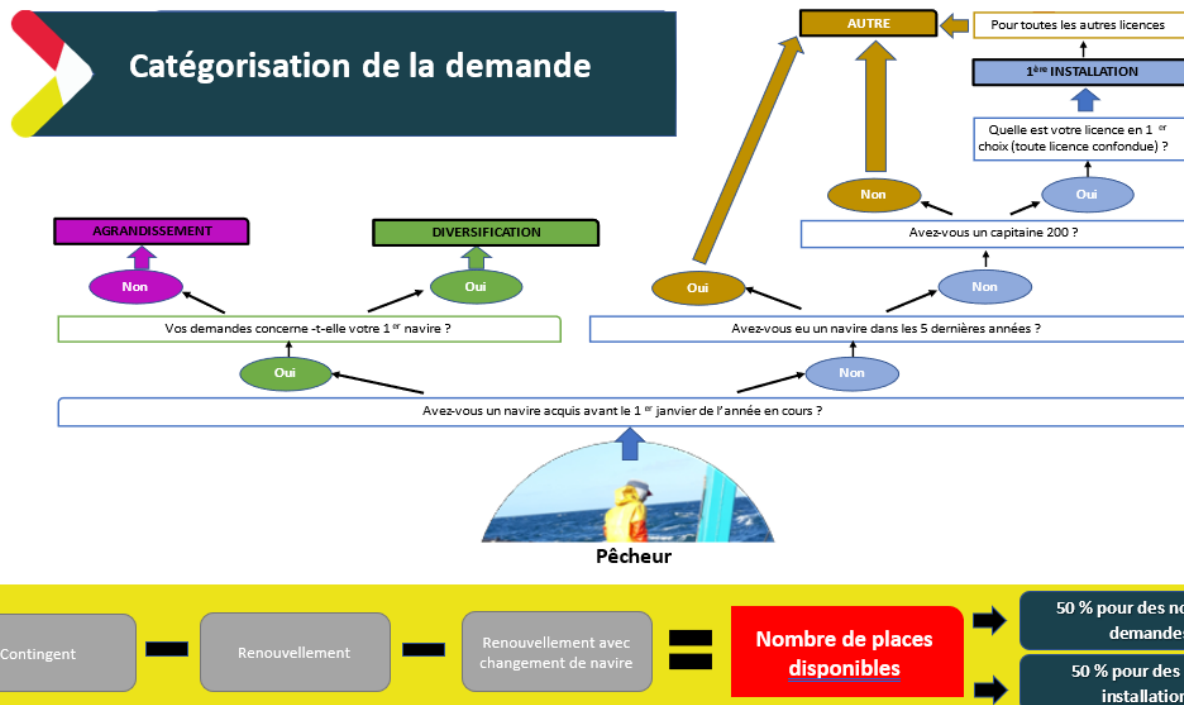


Figure : explication de la catégorisation des demandes de licences

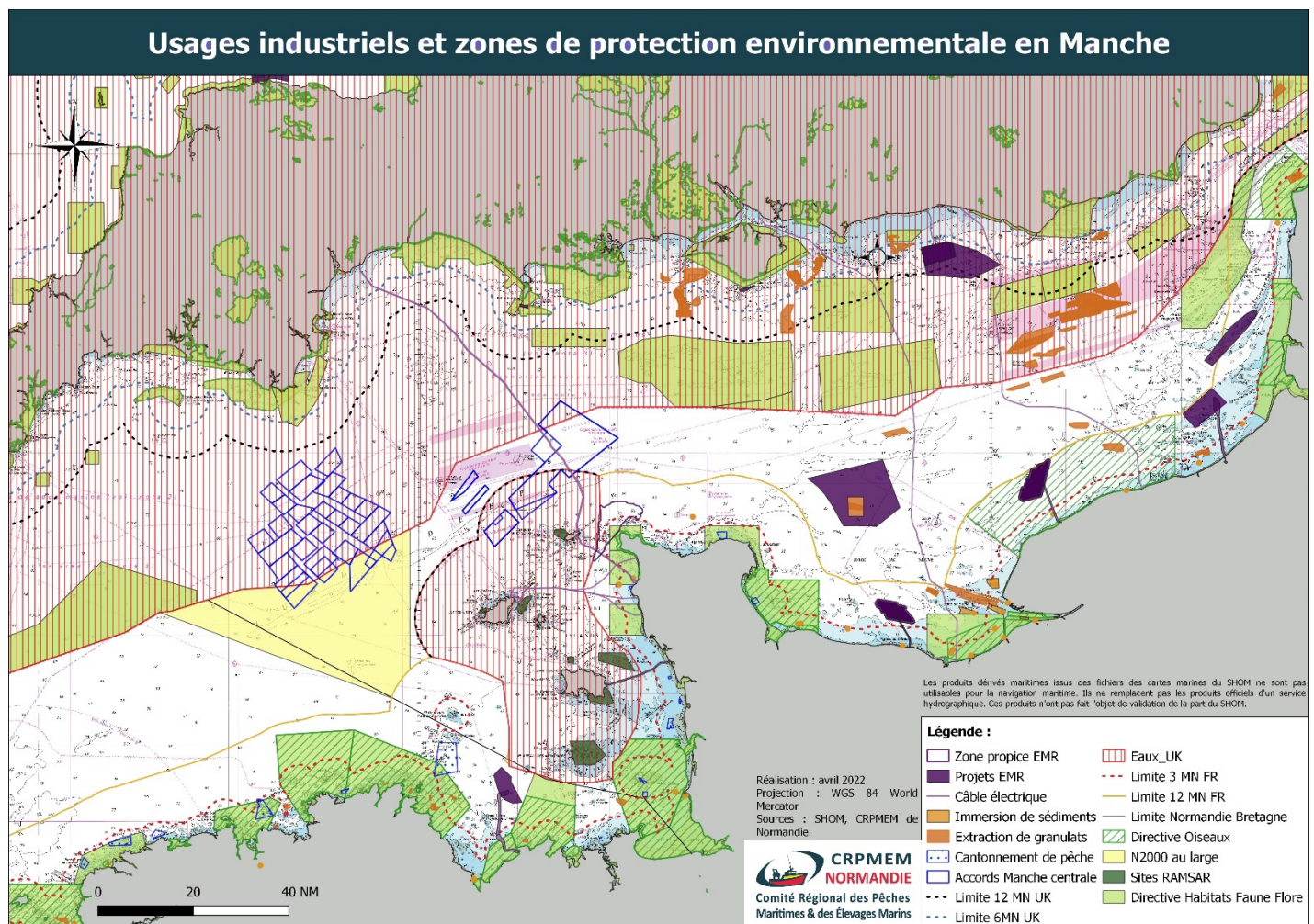
AXE 4 : ENJEUX DE LA PÊCHE NORMANDE FACE AUX USAGES EN MER

Comme les années précédentes, le CRPMEM de Normandie a vu le développement de nouvelles activités industrielles se développer au large de ses côtes.

L'artificialisation du littoral et de la mer font craindre aux professionnels des conséquences néfastes sur la ressource.

Parallèlement, le CRPMEM de Normandie voit également le réseau de protection des zones se renforcer.

Cette dichotomie des zones, et la schizophrénie des projets humains en mer, laissent une place à la marge à la pêche professionnelle.

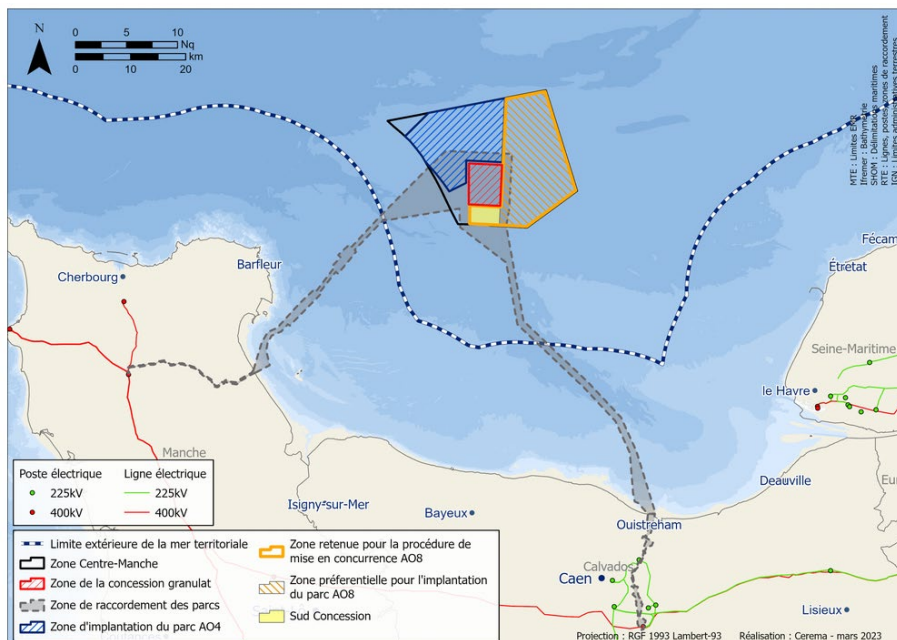
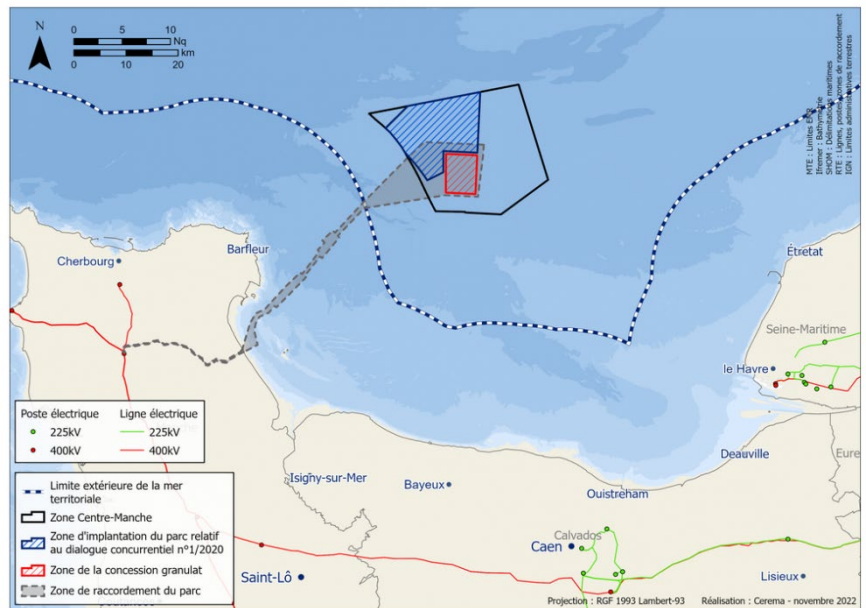


VOLET 1 : PROJETS INDUSTRIELS

1 PROJET PARCS ÉOLIENS AO4 ET AO8

Le Parc éolien Centre Manche 1 (AO4) est un projet de parc dont le lauréat, désigné en avril 2023 est EDF Renewables. Une mise en service du parc est prévue pour 2030.

En ce qui concerne le raccordement à terre, il aura lieu à St-Marcouf et sera réalisé par RTE. Des opérations de Survey ont eu lieu en avril/mai. Ces opérations consistaient en des levés géophysiques et de campagnes UXO/DRASSM. Ces opérations se sont faites en concertation avec le CRPMEM Normandie car des aménagements (organisation des blocs et décalage des dates) ont pu être réalisés afin de limiter au maximum l'impact sur l'activité de pêche professionnelle.



Le parc éolien Centre Manche 2 (AO8) est un projet de parc dont le lauréat sera désigné en fin d'année 2023. C'est un parc qui sera collé au parc Centre Manche 1. Une mise en service du parc est prévue pour 2032.

En ce qui concerne le raccordement à terre, il aura lieu à Ouistreham et sera réalisé par RTE. Des opérations de Survey ont eu lieu en avril/mai. Ces opérations consistaient en des levés géophysiques et de campagnes UXO/DRASSM. Ces opérations se sont faites en concertation avec le CRPMEM Normandie car des aménagements (organisation des blocs et décalage des dates) ont pu être réalisés afin de limiter au maximum l'impact sur l'activité de pêche professionnelle.

Des opérations de Survey ont eu lieu en avril/mai. Ces opérations consistaient en des levés géophysiques et de campagnes UXO/DRASSM. Ces opérations se sont faites en concertation avec le CRPMEM Normandie car des aménagements (organisation des blocs et décalage des dates) ont pu être réalisés afin de limiter au maximum l'impact sur l'activité de pêche professionnelle.

2 FERME PILOTE D'HYDROLIENNE

Deux projets de fermes pilotes d'hydroliennes ont lieux dans le Raz Blanchard.

Le premier projet dont le porteur est Flowatt sera composé de 3 hydroliennes d'une puissance de 2.5MW chacune. Les hydroliennes seront reliées à un hub au sud de la concession. C'est de ce hub que partira le câble de raccordement qui n'ira pas en ligne droite mais qui utilisera la bathymétrie pour éviter les changements de pentes importants. Le câble devrait être protégé par une coquille en fonte afin d'avoir la plus grande stabilité possible. Un ensouillage est prévu sur le premier tier du tracé depuis la baie d'Ecalgrain où le substrat est plus meuble. Les interdictions des activités autour de la zone de concession ne sont pas encore totalement définies mais une interdiction aux arts trainants sur une distance de 100m de part et d'autre du câble.

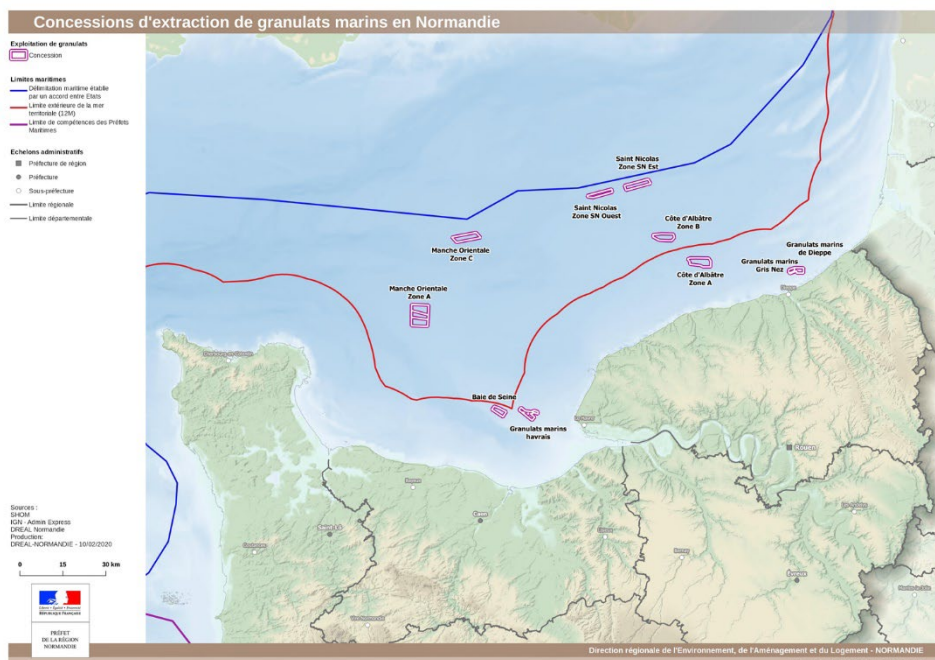
Le deuxième projet dont le porteur est Normandie Hydrolienne sera composé de 4 Hydroliennes d'une puissance de 3 MW chacune.

Une faille naturelle sera utilisée pour poser le câble afin de limiter les risques de sécurité maritime. Le câble sera placé dans une coquille en fonte ou des sacs d'enrochement. Le tracé n'est pas encore totalement défini. Les câbles seront surveillés en permanence par mesures thermiques et acoustiques.

Le raccordement à terre des deux projets aura lieu dans la Baie d'Ecalgrain.

Les deux projets travaillent en collaboration afin de limiter au maximum les impacts.

3 EXTRACTIONS DE GRANULATS



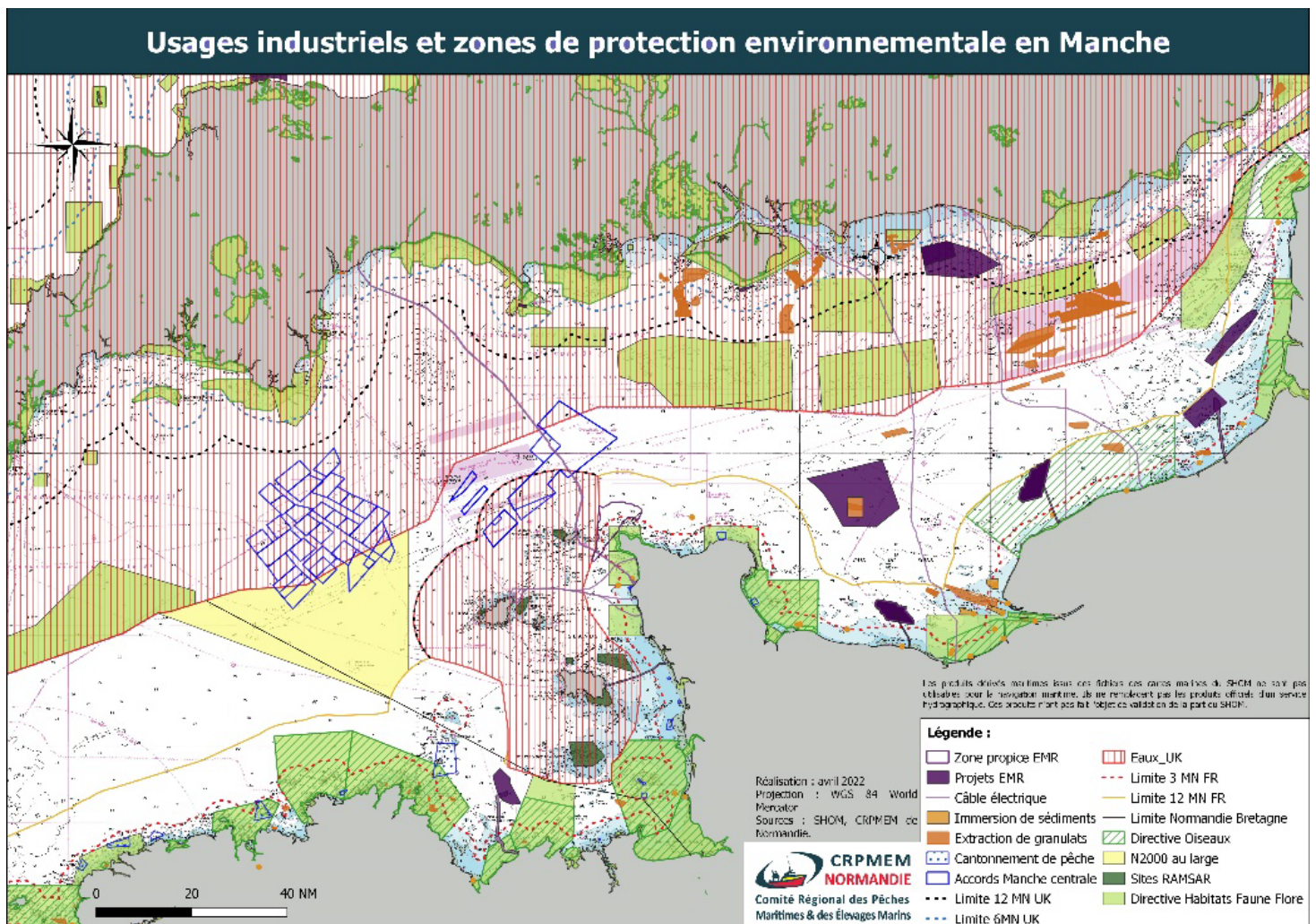
Le Comité Régional participe aux échanges ainsi qu'aux Cellules Locales de Concertation et de Suivi des différentes concessions existantes en Normandie.

Dans le cadre de la fermeture annuelle pour une durée de 1.5 mois des concessions Baie de Seine et Granulats Marins Havrais durant la période de pêche à la coquille Saint-Jacques le CRPMEM s'est engagé dans un travail d'échange avec les équipes des concessions pour définir la meilleure période de fermeture chaque année.

VOLET 2 : ENJEUX DE LA PÊCHE NORMANDE FACE À L'ENVIRONNEMENT

1 Zones Natura 2000

- **Littoral cauchois** : Une note synthétique a été réalisée pour l'OFB afin de caractériser l'activité de dragage à moule sur le gisement Seine-Maritime
- **Baie des Veys** : Le diagnostic pêche à pied a été effectué afin de rendre compte de l'activité socio-économique sur les différents sites composant la Baie des Veys. La première partie repose sur l'encadrement et la gestion de l'activité et la seconde partie de l'état des lieux cartographie les zones de pêche.
- **Littoral ouest cotentin de Bréhal à Pirou** : Le diagnostic socio-économique pour la pêche maritime professionnelle a été effectué.
- **Estuaire de Seine** : En décembre 2022, les mesures de gestion de la partie marine du site N2000 ont été présentées aux pêcheurs.



2 Zone de Protection Forte (ZPF)

2.1 Analyses Risques Pêche (ARP)

Les Analyses Risques Pêche (ARP) sont une évaluation d'incidence des activités de pêche professionnelles sur l'environnement marin. Il s'agit d'évaluer s'il y a un risque de porter atteinte aux objectifs de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.

Il existe donc deux types d'évaluation, les ARP « habitats » et les ARP « espèces ».

Concernant les ARP « espèces », la méthodologie d'analyse de risque a été finalisée fin 2021 et présentée en 2022. Elle considère quatre groupes d'espèces : les mammifères marins, les oiseaux marins, les poissons amphihalins et les tortues marines. Cette méthodologie, appliquée en 2022 par l'OFB, consiste à identifier les risques de captures accidentelles d'espèces protégées à l'échelle de tous les espaces marins métropolitains, autrement dit à l'échelle biogéographique. La présentation de ces résultats aura lieu en 2023.

A la suite de ce travail national, les risques identifiés nécessiteront d'être affiné au niveau local. Fin 2022 a donc marqué le lancement du montage du FEAMPA national ARP 2021-2027 afin de financer la mise en application des ARP à l'échelle des façades et à l'échelle locale des sites Natura 2000. Pour ce projet FEAMPA, piloté par l'OFB, le CRPMEM de Normandie s'en positionné en tant que partenaire associé tout comme d'autres comités.

3 Planification

La planification de l'espace maritime en Manche est un enjeu de plus en plus important au vu du développement des différentes activités. En effet, entre le Brexit qui a fait perdre de nombreuses zones de pêches aux pêcheurs normands, les activités industrielles (éolien, hydrolien, extraction de granulats, aquaculture, câbles d'interconnexions, ...) ou encore la préservation de la biodiversité (zones Natura 2000, Zones de Protection Forte, ...), les pêcheurs normands font face à de nombreuses restrictions de pêche. Il est donc important que le développement de ces nouvelles activités ne se fassent pas au détriment des activités historiques comme la pêche. Ainsi, le CRPMEM représente et défend la pêche professionnelle au Comité Maritime de Façade qui révisé actuellement le Document Stratégique de Façade. Le CRPMEM Normandie a par exemple demandé un encadrement de l'activité câblière avec entre autres des règles de profondeur minimale d'ensouillage, la mise en place de mesure de protection des câbles compatibles avec la reprise des activités de pêche ou encore la mise en place de mesure de surveillance des câbles. Le CRPMEM Normandie a également mis en valeur l'importance et la nécessité de réaliser systématiquement des études d'impact socio-économique de l'activité de pêche pour tout projet, qu'il soit nouveau ou déjà existant. Le comité a également demandé plus de contrôle sur la pêche de plaisance (à pied et embarquée) qui ne respecte ni les quotas, ni les tailles minimales de capture, ni les zones de pêche, ce qui impact fortement la ressource et l'activité des pêcheurs professionnels.

4 AMP anglaises

En septembre 2022, les CRPMEM Haut de France et Normandie accompagné des Organisations de Pêcheurs Normands et FROM NORD ont répondu à la consultation du DEFRA sur les propositions de désignation des aires marines hautement protégées. Le secteur français de la pêche professionnelle s'oppose à la désignation de la zone de Dolphin Head comme HPMA.